



PB-PP B-35318  
BELGIË(N)-BELGIQUE

# Ruralités | N°54-55

# RwDR

## 2014-2020/22

### ...ce que vous en avez fait



Réseau wallon  
de Développement Rural

1<sup>er</sup> trimestre 2023

N° d'agrément : P914304

Réseau wallon de Développement Rural  
Cellule d'Animation du RwDR

Avec le soutien de la



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.



# SOMMAIRE

<b>Edito</b>	<b>2</b>
<b>Bilan du PwDR</b>	<b>3</b>
Etat de mise en œuvre du PwDR 2014-2020/22	3
7 ans de mise en réseau au service du Développement Rural	7
Un lieu de rencontres inestimable	9
Anne Dethy, une carrière de conciliatrice	13
Le développement rural par-delà les frontières	15
Quel bilan tirer de la mission « de courtier en innovation » du RwDR	17
Bilan d'une communication au service du Réseau	21
Un bilan des projets de restauration écologique du Programme wallon de Développement Rural	23
Spécificités de LEADER en Wallonie	25
Bilan de la programmation LEADER 2014-2020	27
<b>Leader</b>	<b>29</b>
Une énergie précieuse	
<b>Europe</b>	<b>30</b>
Les éco-régimes de la PAC	
<b>RwDR</b>	<b>32</b>
Les « Assises de la Terre »	
<b>Jeunes</b>	<b>35</b>
L'agriculture conjugée au futur	
<b>Portrait</b>	<b>37</b>
La cadette à la double casquette	
<b>Communication</b>	<b>39</b>
Bilan d'une communication au service du Réseau	

## ÉDITO

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous tenez entre vos mains le trentième et dernier numéro du Magazine Ruralités pour la programmation du PwDR 2014-2020/22. L'heure est évidemment au bilan au moment d'écrire ces lignes : nous avons, comme d'habitude, sollicité les membres de notre Commission Permanente (CP) pour ce numéro pas comme les autres.

Car après 8 ans de, nous l'espérons, bons et loyaux services, il est l'heure de dresser un bilan, sur une série d'éléments que notre CP nous a aidé à identifier : celui du Réseau wallon de Développement Rural, de sa communication, de LEADER et ses GALs, des mesures agro-environnementales, mais aussi le bilan au travers des membres de notre Commission Permanente. Un double numéro n'était donc pas de trop pour prendre le temps de faire le point sur ces 8 années bien remplies.

C'est toujours grâce à notre CP que nous avons voulu ajouter une touche à ce bilan : un regard vers le passé, mais également un regard vers l'avenir. Car, qui dit fin de programmation, dit aussi nouvelle programmation en vue. Avec, cette fois, un Réseau PAC, qui devra mettre en réseau les bénéficiaires des deux piliers de la PAC dorénavant regroupés au sein du Plan Stratégique wallon PAC 2023-2027. Ce regard vers l'avenir, nous le posons notamment au travers de notre article jeunes, avec un jeune couple bien décidé à se lancer dans un métier passion : la production laitière.

Enfin, vous le remarquerez sans doute, ce double numéro comprend 3 portraits, de 3 femmes qui auront marqué à leur façon la programmation 2014-2020/22 du PwDR : Ariane Van Den Steen, la coordinatrice du Réseau flamand de développement rural, Caroline Schalenbourg, la nouvelle présidente d'Accueil Champêtre en Wallonie, et enfin Anne Dethy, directrice des programmes européens du SPW ARNE, qui, à l'aube de sa retraite, nous partage une partie de sa mémoire de plus de 20 ans de développement rural soutenu par l'Europe et la Wallonie.

Bonne lecture,

La Cellule d'animation du RwDR

# Etat de mise en œuvre du PwDR 2014-2020/22

Le Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2014-2020/22 va progressivement laisser sa place au Plan Stratégique PAC 2023-2027. Avant de dresser un premier bilan basé sur les dernières données disponibles (2021), il est sans doute utile de se remémorer certaines caractéristiques du PwDR 2014-2020/22<sup>1</sup>.

Pour rappel, ce programme bénéficie du soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et avait pour objet de soutenir les acteurs de la ruralité, dont les secteurs agricole et sylvicole, dans la mise en œuvre de mesures à destination du développement socio-économique, des services ruraux et de l'environnement.

Doté d'un budget initial de 654,5 millions de dépenses publiques totales, l'enveloppe FEADER du PwDR a été complétée par l'ajout de deux budgets complémentaires durant l'année 2021. Le premier concernait la période de transition pour la période 2021-2022 à travers une enveloppe complémentaire de 218 millions € de dépenses publiques totales réparties sur l'ensemble des mesures. Le second budget complémentaire (EURI) avait pour but de faciliter la relance économique résiliente, durable et numérique du secteur agricole et des zones rurales. Il a été affecté aux mesures 4.1 (investissements dans les exploitations agricoles) et 10 (MAEC) avec un montant d'un peu moins de

58 millions € de dépenses publiques totales. Ce budget supplémentaire a permis de sélectionner et de financer durant la période transitoire (2021-2022) de nouveaux projets d'investissement qui vont répondre aux nouveaux défis consécutifs à la crise du COVID-19 et aux besoins de résilience des exploitations agricoles. Les objectifs du PwDR étaient les suivants :

- Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole ;
- Renforcer la complémentarité entre ces secteurs et l'environnement ;
- Favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois.

Pour rappel également, le programme s'articulait autour de six priorités :

- **Priorité 1** : Encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales ;

Les mesures du PwDR s'adressaient à différents acteurs du monde rural dont les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires, avec près de 80% de l'enveloppe totale qui leur est affectée. Les TPE/PME, les communes, les maisons du tourisme, les Groupes d'Action Locale ou encore les Parcs naturels... et bien d'autres acteurs ont également pu bénéficier de ces soutiens.

Toutes les infos sur :  
<https://tinyurl.com/4zsv3z5u>

- **Priorité 2** : Compétitivité de tous les types d'agriculture et viabilité des exploitations ;
- **Priorité 3** : Organisation de la chaîne alimentaire et gestion des risques ;
- **Priorité 4** : Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes ;

<sup>1</sup> Source : résumé opérationnel du RAMO 2021 du PwDR

- **Priorité 5** : Utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub> et résiliente au changement climatique ;
- **Priorité 6** : Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique en zone rurale.

## Les chiffres du PwDR

Sans pouvoir être exhaustif, que nous disent les dernières données officielles disponibles relatives à l'année 2021 ? Quel premier bilan chiffré pouvons-nous déjà tirer ?

Concernant la priorité 2, les mesures 4.1 (aide aux investissements dans les exploitations agricoles) et 6.1 (aide à l'installation des jeunes agriculteurs) représentent une part importante des dépenses totales du programme. Depuis le début de la période, la mesure 4.1 a permis le financement de 10.501 investissements présentés par 4.035 exploitations dont 7.214 investissements approuvés lors de la programmation précédente. Parmi les investissements soutenus, 428 projets sont relatifs à des CUMA et concernent presque exclusivement de l'outillage ou du machinisme agricole. La mesure 6.1 a quant à elle permis la finalisation de 1.684 projets d'installation depuis le début de la période.

Au 31 décembre 2021, la mesure 4.2 d'aide aux investissements dans les sociétés coopératives (SCTC) ou entreprises pour la transformation et commercialisation de produits agricoles (priorité 3) et la mesure 8.6 d'aide à la première transformation du bois (priorité 6), ont permis de finaliser le financement de respectivement 38 et 18 projets d'investissement introduits sous la précédente programmation. Pour les projets sélectionnés lors de la programmation 2014-2020/22, ce sont 4 entreprises du secteur agro-alimentaire pour lesquelles l'aide a été finalisée ainsi que 22 projets d'investissement portés par 8 SCTC.

La priorité 4, qui concerne l'environnement, présente une



progression des surfaces agricoles sous contrat. La cible pour les surfaces soutenant la gestion de l'eau a été dépassée pour la première fois. En 2021, plus de 100.000 ha étaient soutenus, et les mesures agroenvironnementales et climatiques continuaient leur progression entamée les deux années précédentes. 5.646 agriculteurs avaient au moins un engagement en cours lors de la campagne 2020.

En 2021, la mesure 11 (agriculture biologique) avait encore progressé avec 1.696 exploitations ayant bénéficié d'aides pour une surface de 81.747 ha, soit environ 4.200 ha et 90 producteurs de mieux que l'année précédente. Le nombre d'hectares en conversion avait augmenté par rapport à 2020 et la cible

pour la superficie totale soutenue en bio était pour la première fois dépassée (102%).

Fin 2021, les résultats relatifs aux aides accordées dans le cadre de la mesure 12 pour les agriculteurs (indemnités Natura 2000 – agriculture) étaient stables avec 25.889 ha soutenus (cible de 23.900 ha dépassée) pour 2.682 agriculteurs. La superficie ne devrait plus varier puisque la quasi-totalité des agriculteurs impactés par Natura 2000 demandent, depuis 2011, l'indemnité Natura 2000. Les forestiers sont, quant à eux, restés réticents par rapport cette mesure, avec seulement 13.196 ha pour 339 propriétaires forestiers pour la campagne 2020. La cible, abaissée à 15.000 ha en 2020, n'a pas encore





été atteinte et le nombre d'hectares soutenus stagne malgré la désignation de la totalité des sites Natura 2000 depuis la campagne 2018.

En 2021, la mesure 7.6 (restauration Natura 2000) a permis le financement de 51 projets de restauration de sites naturels concernant majoritairement des milieux ouverts secs et humides, ainsi que le creusement ou la restauration de mares. Au total, 232 projets de restauration ont été financés depuis le début de la période.

#### Plus d'informations sur le bilan de cette mesure page 23

Concernant la mesure 6.4B (aides aux investissements dans la biométhanisation par des entreprises ou par des agriculteurs avec vente de l'énergie produite - priorité 5), outre un projet engagé lors du précédent programme, quatre projets, dont deux portés par des agriculteurs, avaient été finalisés en 2020 (aucun en 2021), parmi les 13 sélectionnés jusqu'ici. Au total, l'ensemble des projets sélectionnés prévoyait des investissements pour un coût total de 35 millions € en vue de produire 7.183 kilowatt-électriques.

Au niveau de la priorité 6, 34 projets de diversification non agricole en zone rurale ont été mis en oeuvre sous la mesure 6.4B (montant total



d'investissement de 25,5 millions €), 12 concernaient la seconde transformation du bois et 21 concernaient la production de produits non agricoles à partir de produits agricoles. Fin 2021, 7 projets de développement d'entreprises existantes ainsi que la création de deux brasseries et d'une nouvelle unité d'établissement avaient été soutenues. La diversification vers des activités non agricoles a également été soutenue au niveau des exploitations agricoles grâce à la mesure 6.4/A qui a permis le soutien de 49 projets d'investissement depuis le démarrage du programme, dont 37 initiés au cours de la précédente période. Ils concernent principalement le tourisme à la ferme et la transformation ou la vente directe. 22 nouveaux projets ont été sélectionnés depuis le lancement des premiers appels à projets.

Les mesures 7 et 16 sont les autres mesures programmées sur la priorité 6. La mesure 7.5, qui soutient les petites infrastructures touristiques en zone rurale, a permis la sélection de 13 projets. 7 projets de création d'espaces multifonctionnels au sein des villages avaient été sélectionnés dans le cadre de la mesure 7.4 mais un projet a été abandonné. Toujours au sein de la mesure 7, 30 projets d'investissement dans 21 maisons médicales avaient été sélectionnés dans la sous-mesure 7.2. Ces projets prévoyaient l'acquisition ou la construction de bâtiments, la construction d'annexes ou la rénovation de locaux existants. La majorité des projets comporte également le financement de l'équipement (matériel informatique et de téléphonie, matériel/mobilier de bureau, parfois matériel médical).



Dans le cadre de la mesure 16, 32 projets de coopération dans le domaine touristique ainsi que 15 projets de coopération dans le domaine de la santé ont été sélectionnés depuis le démarrage du programme. Le budget de transition a permis de sélectionner 16 projets supplémentaires pour la mesure 16.3. Ils concernent la création et/ou promotion de circuits sportifs, la promotion du patrimoine et de la culture locale, l'utilisation des TIC pour dynamiser ou structurer l'offre touristique, et finalement, l'accroissement de la qualité de

l'offre touristique « verte ». Le budget de transition a également permis l'extension des activités prévues pour 13 projets de la mesure 16.9 (agriculture sociale). Ces projets permettent d'organiser l'accueil social à la ferme en mettant en relation des accueillants avec des publics fragilisés en passant par un intermédiaire, opérateur social, qui s'occupe de l'accompagnement. La structuration récente en réseau des bénéficiaires de la mesure (accueillants et publics cibles) a permis de nombreuses avancées en matière d'accueil social en milieu rural avec,

d'une part, la reconnaissance de ce secteur d'activité comme activité de diversification agricole et, d'autre part, la mise en place d'un dispositif d'agrément des structures d'accueil.

Enfin, en 2017, 20 Groupes d'Action Locale LEADER, dont les territoires couvrent une population de 813.510 habitants ont démarré leur activité. Quatre ans plus tard, 140 projets avaient été mis sur pied (dépenses enregistrées pour un peu plus de 16,34 millions d'€). 22 projets de coopération avaient également été sélectionnés et 1.968.806 € dépensés pour 18 de ces projets. Le budget de transition a permis la sélection de 10 nouveaux projets menés par 7 GAL, le reste du budget ayant servi à prolonger les projets déjà mis en place, mais aussi de sélectionner 4 projets de coopération interterritoriale supplémentaires.



# 7 ans de mise en réseau au service du Développement Rural

Après pratiquement 8 ans d'activités particulièrement intenses au service de la mise en œuvre du PwDR et des acteurs du développement rural wallon et européen, la Cellule d'animation du RwDR a souhaité jeter un petit coup d'œil dans le rétroviseur et tirer quelques enseignements de la période écoulée.

La politique agricole commune (PAC) européenne vise à garantir un cadre politique positif et favorable à l'agriculture et, depuis 2000, à contribuer au développement durable des zones rurales.

Le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, introduit en 2000, a progressivement reconnu la nécessité d'un développement territorial équilibré et l'a englobé dans le développement rural. Ce 2<sup>ème</sup> pilier vise la durabilité économique, environnementale et sociale à travers, à travers un soutien à l'agriculture, à la diversité économique et à la vitalité dans les zones rurales.

Chaque Etat membre dispose de son réseau de développement rural. Les réseaux sont basés sur le principe considérant que les acteurs locaux sont les mieux placés pour relever les défis territoriaux et locaux en fonction de leur capacité à créer un développement endogène. Comprendre et répondre aux besoins des parties prenantes est la pierre angulaire de l'approche.

Pour nous aider à dresser ce bilan de l'action du RwDR, deux sources d'information ont été valorisées :

- D'une part une étude réalisée en 2022 par un consortium d'experts européens portant sur la **contribution du Réseau européen de Développement Rural et des Réseaux ruraux nationaux** à la mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE. Cette étude s'est notamment penchée sur l'étude de cas « RwDR ».
- D'autre part l'évaluation des actions du RwDR 2015-2022 réalisée par la Commission Permanente du RwDR, composée d'une trentaine d'organisations actives dans différents domaines du développement, qui pilote le Réseau de Développement Rural et en confie la mise en œuvre à la Cellule d'Animation.

De nombreuses missions sont confiées au Réseau, dont notamment :

- **Impliquer les parties prenantes** dans la mise en œuvre de la politique de DR ;
- **Stimuler l'innovation** ;

- **Améliorer la qualité de la mise en œuvre des PDR** ;
- **Informers le grand public du soutien de l'Europe et de la Wallonie apporté au développement des territoires ruraux.**

Durant la période 2015-2022, les activités proposées par le RwDR ont incontestablement favorisé **l'implication des parties prenantes**. Le feedback fourni de la part des membres et utilisateurs du RwDR renvoie un retour positif sur les activités organisées : une majorité de répondants mentionnent qu'elles s'appuient sur une diversité d'activités (groupes de travail thématiques, ateliers, visites de terrain, etc.) et des compétences d'animation du Réseau avérées. Les activités ont répondu aux besoins spécifiques de leur organisation et ils utilisent (occasionnellement ou fréquemment) les « outputs » du RwDR. Les activités du RwDR ont par ailleurs permis d'impliquer un large éventail d'acteurs, notamment lors des routes et comptoirs de l'innovation (voir article sur l'innovation p. 17) et les travaux des GT (Groupes de Travail) dédiés aux différentes mesures du PwDR.



Les activités proposées par le RwDR ont par ailleurs permis de renforcer la participation des agriculteurs, et ce malgré le fait que ce soit un public difficilement mobilisable en raison du facteur « temps ». Des marges de progression existent en regard des catégories plus difficiles à mobiliser : les agriculteurs, au-delà d'un premier cercle d'agriculteurs innovants et engagés, les décideurs locaux ou régionaux, les conseillers, les gestionnaires des autres fonds...

Tout au long de la période 2015-2022, le RwDR a enregistré une hausse de la participation à ses événements, tant en termes de nombre que de types d'acteurs, et ce malgré la crise sanitaire.

Les actions du Réseau ont par ailleurs **contribué à améliorer la qualité de la mise en œuvre du PwDR et au renforcement des capacités des acteurs ruraux**. Une des valeurs ajoutées du RwDR est sa transversalité et sa capacité à réunir des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, dans un cadre ouvert et non institutionnalisé en termes de décisions.

Cette dynamique de mise en réseau couvre différents aspects : identifier et répondre aux besoins réels des bénéficiaires à l'aide de l'évaluation et l'auto-évaluation du RwDR ; renforcer la coordination de tous les acteurs impliqués ; garantir une plus grande capacité de gestion des projets soutenus par le PwDR. L'amélioration de la qualité de la mise en œuvre du PwDR et le renforcement des compétences des acteurs du Réseau, et notamment des GAL, a pu être atteinte à travers des actions de **formation** (y compris l'apprentissage entre les pairs -

agriculteurs, chercheurs, conseillers techniques, fonctionnaires) et de **mise en réseau** ciblée. Elles ont eu un effet important sur un développement territorial local équilibré.

La Wallonie se caractérise par une externalisation complète de la cellule d'animation et de tous les coûts liés aux activités du Réseau. L'ensemble de ses missions est confié à la société coopérative Tr@me. Elle se révèle efficace car il existe une relation étroite et harmonieuse entre l'unité d'appui au Réseau et l'autorité de gestion. Cette externalisation présente plusieurs avantages :

- Facilité de gestion (marché à prix global) ;
- Flexibilité et réactivité dans l'organisation des activités du Réseau ;
- Large panel de compétences disponibles ;
- Sécurisation des ressources dédiées à l'animation ;
- Autonomie et indépendance nécessaires de la CAR pour jouer un rôle d'interface entre l'administration et le terrain.

**En résumé, la valeur ajoutée de la mise en réseau wallonne recouvre les dimensions suivantes :**

La valeur ajoutée de la mise en réseau aux plans wallon et européen s'articule autour du renforcement des capacités et de l'implication des parties prenantes. Les deux s'appuient sur une sensibilisation et une implication des parties prenantes, portant sur les

opportunités de financement offertes par le Feader, soutiennent l'amélioration des réalisations des programmes de Développement Rural et génèrent du capital social.

La mise en réseau des acteurs ruraux apparaît essentielle pour relever les défis actuels (climat, alimentation, environnement, ...) et pour répondre aux crises. Le réseautage favorise une approche positive, constructive et systémique de la résolution de problèmes. Cette « valeur ajoutée » est effective si la mise en réseau est conforme aux principes défendus notamment à travers l'approche LEADER (voir article LEADER).

Par ailleurs, la mise en réseau favorise une approche plus transversale du développement rural, une capitalisation d'expériences menées au niveau régional et UE. Elle a permis au concept et à l'approche de l'innovation en agriculture, et dans le domaine du développement rural, de progresser de manière significative en Wallonie, en s'appuyant sur une approche ascendante permettant de co-crée des connaissances et tester de nouvelles solutions pratiques en réponse aux défis du terrain.

Au niveau européen, la mise en réseau favorise les échanges entre pairs tant d'un point de vue conceptuel que concrètement sur le terrain. A ce titre, le RwDR favorise les échanges entre parties prenantes du développement rural, remplissant un rôle unique de plateforme neutre et diversifiée de discussion sur les questions de fond concernant l'agriculture et le développement rural. La coordination et les synergies entre le RwDR et le Réseau européen ont été importantes et fructueuses en termes de sujets à traiter et de processus.

Enfin, la valeur ajoutée de la mise en réseau est illustrée par la communication mise en place par le RwDR : elle clarifie et vulgarise les concepts, et communique les informations d'importance européenne (Green Deal, nouvelle PAC, etc.). Le RwDR joue un rôle de courroie de transmission des informations du niveau de l'UE vers d'autres parties prenantes concernées au niveau national, et vice versa.



# Un lieu de rencontres inestimable

Que vous apporte le Réseau wallon du Développement Rural ? C'est la question que nous avons posée à quatre membres de sa Commission Permanente. Et les quatre intervenants sont unanimes : sa valeur est inestimable. Lieu de rencontres et d'échanges, l'ensemble des thématiques abordées au sein du RwDR profite à tous ses membres. Et ce, quels que soient leurs sujets d'intérêt propres.



## Nicolas Nederlandt, Fédération des Parcs naturels



Nicolas Nederlandt est directeur de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie. Cette dernière met en réseau les douze Parcs naturels wallons. Nature, paysage et agriculture sont toutes des thématiques traitées par la Fédération et réparties entre différents groupes de travail. De plus, la Fédération s'occupe de la communication pour l'ensemble des Parcs naturels wallons, les représente auprès des différentes instances, relaie leurs demandes auprès des administrations et cabinets ministériels, mais gère également les relations internationales pour l'ensemble des parcs.

### Echange de bonnes pratiques

Pour Nicolas Nederlandt, la plus-value du Réseau, ce sont essentiellement

ces échanges et les liens qu'ils peuvent former avec les autres structures : *« Etant donné que la Wallonie est composée de nombreuses structures travaillant autour du développement rural et de l'agriculture en général, il est important de pouvoir communiquer entre nous pour relayer les bonnes pratiques ».*

D'après Nicolas Nederlandt, il y a énormément de retours de terrain au sein du Réseau, et c'est ce qui lui importe le plus. Il nous explique : *« On sait ce qu'il se passe dans les Parcs naturels et donc c'est plus facile pour nous de relayer les actions auprès du Réseau quand ils en ont besoin pour de la communication ou des contacts sur certaines thématiques. Inversement, on communique aussi les actions menées par le Réseau aux Parcs naturels. Les parcs*

*naturels couvrent 71 communes rurales de Wallonie, cela semble donc assez logique que l'on puisse être présents au sein de cette instance. »*

### **L'intérêt de la Commission Permanente**

Bien que ses membres aient participé à des groupes de travail, c'est surtout au sein de la Commission Permanente que la Fédération des parcs naturels de Wallonie profite de cette mise en réseau.

En effet, cette dernière leur permet non seulement d'échanger sur diverses thématiques, mais surtout de voir la

manière dont le Programme wallon de Développement Rural évolue au fil du temps, aussi bien du point de vue de l'administration que des acteurs de terrain. Elle pose ainsi un état des lieux de l'évolution de la mise en œuvre du Programme wallon. Selon Nicolas Nederlandt, elle donne une très bonne vision d'ensemble du travail du Réseau.

### **Confrontation d'idées**

Lorsqu'on le questionne sur de possibles désaccords avec ses camarades du Réseau, Nicolas Nederlandt est plutôt ferme : « *Le Réseau est plutôt un lieu d'échanges. Il n'y a pas vraiment de*

*positionnement attendu. On peut toujours être en désaccord avec d'autres structures qui ont d'autres points de vue sur le développement rural et l'agriculture, c'est normal. Mais l'idée est de confronter les idées et de voir comment harmoniser les choses pour arriver à des consensus. »*

C'est là aussi l'objectif du Réseau : être un médiateur entre les différentes structures et éviter des oppositions frontales. Tous les contenus partagés au sein du Réseau permettent d'alimenter la réflexion.

## Marc Fichers, Nature et Progrès



Marc Fichers est secrétaire général de l'association Nature et Progrès, une association de producteurs et de consommateurs active dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation biologique. Elle regroupe actuellement 5.000 membres en bio et une septantaine de producteurs.

### **Une culture partagée**

Nature et Progrès a la particularité de rassembler des producteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs. « *Chez Nature et Progrès, on a cette culture de forger notre idée en rassemblant les avis des uns et des autres* », nous

explique Marc Fichers. Partager les connaissances fait partie de l'ADN de Nature et Progrès.

Pour lui, le Réseau a cette singularité intéressante : ce sont des lieux de rencontres et de débats extrêmement riches, qui permettent d'échanger avec les autres groupes qui s'occupent de ruralité, d'agriculture, d'alimentation, de santé, .... Il est donc très important que tous les acteurs de la ruralité se rencontrent.

Et bien que la plus-value se situe au niveau de la connaissance, pour lui, le Réseau, c'est beaucoup plus que cela : « *Je vois dans le Réseau un lieu magnifiquement animé par Tr@me [NDLR : le Réseau fait l'objet d'un appel d'offre de la Wallonie, dont le contrat a été confié à la société coopérative Tr@me], avec cette capacité de faire jaillir de belles idées au sein de groupes qui, en fin de compte, se rencontrent très peu. Cette culture de l'échange et du partage en vue de définir une vision commune, je trouve que Tr@me le fait d'une façon très intéressante.* »

### **Toutes les dimensions de la ruralité**

« *Je crois qu'il est très important*

*d'utiliser le Réseau dans l'ensemble de ses compétences et thématiques* », mentionne Marc Fichers. L'association Nature et Progrès est centrée sur des thématiques très précises : l'agriculture et l'alimentation biologiques, les OGM, les pesticides, le jardinage, l'éco-bioconstruction, l'énergie... « *Or, la ruralité, c'est plus que ça. C'est aussi la santé, le social, le tourisme, l'animation locale. Il est important que Nature et Progrès s'informe également de ces autres dimensions de la ruralité. Des matières qui m'intéressent finalement tout autant que l'agriculture et l'alimentation* », précise-t-il.

### **Des pistes pour le futur**

Lorsque l'on discute des projets de cette programmation, une idée traverse l'esprit de Marc Fichers : « *Selon moi, il y a un acteur qui manque dans le Réseau et pourtant l'impact y est grand. Notre agriculture, notre mode d'alimentation et notre milieu rural impactent énormément le sud et les pays en développement. Il serait donc intéressant que, de temps à autre, cette thématique soit traitée, soit en accueillant au sein du Réseau des associations qui travaillent spécifiquement avec le public du sud, soit en ouvrant des séminaires sur cette thématique.* »

## Sandrine Dinon, ministère de la Communauté germanophone



Sandrine Dinon travaille au ministère de la Communauté germanophone. Dans le cadre du FEADER, elle coordonne avant tout des projets LEADER et leur cofinancement par la Communauté germanophone.

Le Programme wallon de Développement Rural concerne la Wallonie dans son ensemble, y compris les communes de la Communauté germanophone. « *La Communauté germanophone prend alors les décisions et gère les cofinancements de projets qui concernent à la fois notre territoire et nos compétences. Il faut que les deux conditions soient là pour qu'on soit l'autorité qui cofinance* », explique Sandrine Dinon.

### Jongler entre les compétences

« *Je participe au Réseau wallon de Développement Rural parce que tout ce qui concerne le FEADER atterrit sur mon bureau. Cependant, cela fait partie de mon job de connaître les limites de notre zone d'intervention* », développe Sandrine Dinon.

Pour elle, faire partie du RwDR représente de nombreux avantages : cela permet de créer des relations, d'échanger des informations, de comprendre les tenants et aboutissants des différentes mesures ou appels à projets, mais également de comprendre

la dynamique de réflexion dans laquelle les acteurs concernés se trouvent.

Sandrine Dinon nous explique qu'il arrive de discuter, au sein du Réseau, d'appels à projets ou de notes d'orientation pour les critères de futurs appels à projets, par exemple au niveau de la digitalisation. Dans ce cas précis, la politique digitale est une compétence de la Communauté germanophone : le groupe de travail lui donne l'occasion de prendre connaissance des différents avis et réflexions, même si un appel à projet sur cette thématique particulière ne concerne pas nécessairement les acteurs du territoire germanophone. C'est pour elle l'occasion d'entendre diverses manières d'envisager la problématique digitale. Cela lui sera utile par la suite dans la réflexion menée par la Communauté germanophone à ce sujet.

### Un regard sur l'Europe

Sandrine Dinon apprécie tout particulièrement les rapports faits à la Commission Permanente, et notamment le point sur les réunions à l'échelle européenne. En tant qu'administration, c'est une source supplémentaire d'information sur les appels à projets européens.

« *On y a par exemple déjà eu des présentations d'enquêtes ou de rapports commandés par la Commission [NDRL: européenne] pour lesquels des acteurs belges ont été concertés ou pour lesquels la Région wallonne a été mise sous la loupe, développe-t-elle. Quand ils présentent ces résultats, pour mon travail, c'est particulièrement intéressant. La Commission Permanente me permet d'avoir une vue de l'horizon complet, y compris européen. Sur un temps relativement réduit, cela me permet d'avoir accès à une multitude d'informations que je peux ensuite relayer.* »

### Transposition de la réalité

Pour Sandrine Dinon, le RwDR, via la rencontre des gens et des réalités, transpose la manière dont le monde rural fonctionne. Il ne faut pas, selon elle, que les membres du réseau se retrouvent parce que c'est une obligation, mais bien qu'il se retrouvent parce que c'est pertinent.

Pour Sandrine Dinon, au plus les acteurs du Réseau sont proches du terrain, au plus la pertinence de se rassembler augmente car on y parle alors de problèmes réels et on n'idéalise pas la société. Elle voit ainsi le RwDR comme la transposition de la dynamique rurale au niveau d'un réseau d'acteurs.



## Didier Vieuxtemps, Fédération Wallonne de l'Agriculture



Didier Vieuxtemps est conseiller à la Fédération Wallonne de l'Agriculture. Cette dernière est notamment composée d'environ 50 secrétariats régionaux. Via leurs différentes antennes, l'objectif de ces secrétariats généraux est de tisser une véritable toile sur tout le territoire wallon afin d'être au plus proche des acteurs de terrain, en l'occurrence les agriculteurs.

### Une impulsion de l'Europe

Lorsqu'on lui demande de repenser aux premières collaborations entre FWA et Réseau, Didier Vieuxtemps se souvient : « Au niveau de l'Europe, ils ont demandé que des réseaux nationaux soient créés pour favoriser les échanges de savoir-faire et de



politiques au niveau d'un pays ou d'une région, mais aussi au niveau des différents pays. L'impulsion de l'Europe visait à dynamiser les zones rurales en mettant tous les acteurs concernés par la ruralité autour de la table. »

« Le Réseau nous a mis en relation avec des structures avec lesquelles on ne communiquait pas beaucoup auparavant. Il a permis de créer ces liens permettant la communication. En Commission Permanente du Réseau, on y rencontre tous les représentants des différents organismes. En une fois, on peut prendre contact ou tracer les activités qui ont été menées par les uns et les autres, chose qu'on ne ferait pas autrement », développe-t-il.

### Une variété de thématiques

Bien qu'ils ne participent pas à certains travaux, les membres de la FWA veillent à tout de même s'informer sur l'ensemble des sujets : « Ce sont des thématiques qui sont abordées dans le magazine Ruralités notamment, et c'est toujours intéressant d'en prendre connaissance et de s'informer sur les divers sujets, même s'ils ne nous concernent pas directement. C'est ce qui est bien au sein du Réseau : ce retour d'informations sur tout ce qui se fait sur le territoire rural. De manière générale, on s'inscrit dans la vision actuelle de la durabilité. C'est quelque chose de très important. »

### Le défi de la nouvelle programmation

Ce que Didier Vieuxtemps trouve particulièrement intéressant, c'est l'échange de savoir-faire et de pratiques que permet le Réseau. Selon lui, le défi pour la prochaine programmation est d'accroître les échanges pratiques, avec des rencontres sur le terrain. Il estime qu'il faut se donner les possibilités d'aller voir ce qui se fait ailleurs pour aller de l'avant.



Il note cependant qu'une difficulté dans le monde agricole reste d'impliquer les agriculteurs, très occupés. « Ce sont souvent les mêmes qui participent, nous explique-t-il. Il faut pour cela faire connaître le Réseau aux autres, pour ensuite les mobiliser ».

### Construire ensemble

Selon Didier Vieuxtemps, en tant que membre du RwDR, il est primordial d'être ouvert sur le monde et la ruralité, mais aussi d'être ouvert à la discussion sur toutes les thématiques rurales, même les plus difficiles à aborder. « Si on ne s'écoute pas les uns les autres, ça ne sert alors à rien de mettre un réseau en place, souligne-t-il justement. Nous devons être motivés à échanger et construire ensemble, c'est fondamental ».

Finalement, il est important selon lui de décroisonner les différents acteurs et leurs champs d'action. Il faut travailler de manière transversale. « Le Réseau enrichit nos connaissances, mais aussi nos ambitions. Il nous met finalement au défi de travailler tous ensemble », conclut-il.

# Une carrière de conciliatrice

35 ans de carrière au SPW, dans le secteur de l'agriculture. Le CV d'Anne Dethy mérite qu'on s'y attarde. Impliquée dans les programmes européens depuis des décennies, elle nous donne sa vision du développement rural.

Anne Dethy est diplômée de la Faculté de Gembloux, en agronomie générale. « Ce qui est très bien, parce que lorsque l'on travaille dans un programme concernant le développement rural, mieux vaut ne pas être trop spécialisée pour avoir une vision la plus large possible », souligne-t-elle en riant.

Elle est entrée en 1988 dans ce que l'on appelait le ministère de la Région wallonne, dans une petite cellule « Agriculture » qui dépendait de la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi. A cette époque, l'agriculture était une matière fédérale. « La Région n'avait que quelques compétences complémentaires et supplétives, comme on disait. On octroyait alors des subventions pour diversifier l'agriculture wallonne, payées sur des moyens régionaux. Il y avait déjà le tout premier programme européen qu'on appelait PDI,

mais dans lequel, je vous avoue, je n'étais pas impliquée. »

Anne est aujourd'hui la Directrice des Programmes européens. « Nous assurons la coordination de toutes les actions financées par le FEADER. Nous élaborons les projets de programmes et nous assurons les concertations avec toutes les parties prenantes », nous explique-t-elle.

## L'approche européenne du développement rural

En réalité, le développement rural n'est devenu une priorité européenne qu'au début des années 2000. « Avant, on parlait d'agriculture, point. Les aides structurelles que l'on accordait étaient destinées aux seuls agriculteurs. Ce n'est qu'avec l'Agenda 2000 que l'on s'est ouvert à d'autres domaines, d'autres secteurs. »

« La concertation est devenue, aujourd'hui, quelque chose de très important. D'ailleurs, avant même de rédiger la première phrase de notre plan stratégique de la PAC pour la période 2023-2027, on a organisé quelque 80 réunions ! »

Anne Dethy

« À chaque fois que la Commission parle de simplification, il faut se méfier. Cela veut dire complexification. Pour nous, en tout cas, pour les administrations. Et malheureusement, souvent aussi, pour les bénéficiaires. »

Anne Dethy

Ce changement d'attention se justifiait par la diminution, voire la disparition, de l'activité agricole dans certaines zones. « A l'échelle de l'Europe, on assistait à une vraie désertification de certaines zones rurales, avec des villages entiers laissés à l'abandon. Et pas la peine d'aller bien loin, c'était déjà le cas dans certaines régions en France. Pour maintenir des populations dans les territoires ruraux, il fallait offrir des possibilités d'emploi, des services, etc. »

Une évolution qui n'a pas toujours été simple à présenter aux agriculteurs, jusque-là seuls bénéficiaires des aides. « Lors des concertations menées pour le plan stratégique de la PAC, cela restait une revendication forte des agriculteurs qui n'ont pas accès à d'autres aides que celles de la PAC. Ce qui n'est pas le cas des autres secteurs économiques, qui bénéficient d'autres sources de financements, du FEDER par exemple. Sans oublier que l'enveloppe de la PAC rétrécit à chaque programmation et qu'elle est utilisée pour financer d'autres initiatives, comme le Green Deal, par exemple », ajoute Anne Dethy. « La PAC doit répondre à de plus en plus de besoins, ce qui conduit à un éparpillement des moyens. »

### L'avenir du développement rural

Quand on demande à Anne Dethy quel sera le plus grand défi auquel devront faire face l'Europe et la Wallonie en matière de développement rural, elle est très claire : « Il faudra se donner les moyens de ses ambitions. Au niveau européen, si l'on veut poursuivre tous les objectifs que se fixe la Commission, il faudra augmenter les moyens de la PAC. Sans quoi, on devra travailler avec des enveloppes rikiki et on n'aura plus d'impact sur rien. Quant au niveau régional, nous

sommes en train de multiplier les outils et il est temps de faire un peu le ménage. Les plans et projets se superposent comme des couches de lasagne et on risque de perdre l'efficacité recherchée. »

Mais Anne Dethy dresse aussi un autre constat au niveau européen : « On manque de cohérence. D'un côté, on impose à nos agriculteurs le respect d'une politique qualité très stricte et, dans un même temps, on négocie des accords bilatéraux dans lesquels on accepte d'importer du bœuf aux hormones, du poulet traité à l'ammoniaque et j'en passe et des meilleurs. »

### LEADER, un outil incontournable du développement rural ?

En ce qui concerne l'avenir du programme LEADER, Anne Dethy a une suggestion à formuler. Du moins en ce qui concerne les coordinateurs. « Je constate que l'on fait de plus en plus souvent appel aux agents LEADER pour répondre aux multiples initiatives menées au niveau communal. Ils sont devenus des référents, des spécialistes du développement rural. Mon idée serait de les pérenniser en les finançant en dehors de LEADER avec des moyens purement régionaux. Ils ont acquis une expertise qu'il serait dommage de perdre. Vu le nombre d'instruments déployés en Wallonie, pourquoi ne pas stabiliser ces coordinateurs pour en faire de véritables « ensembliers » en matière de développement rural. Quant aux GAL, ils fonctionneraient comme maintenant, avec des fonds et des actions LEADER », propose Anne Dethy.

Et le rôle du RwDR dans tout cela ? « C'est un outil essentiel pour faire germer les discussions autour d'une thématique

particulière. Cela permet de réunir des gens venus d'horizons très différents, qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, ni même de discuter, et qui vont ainsi découvrir les points de vue des autres et apprendre à se connaître. On s'accorde plus facilement quand on se connaît... »

### Une carrière qui touche à sa fin

Dans quelques semaines, Anne Dethy cédera les rênes de la Direction des Programmes européens. Difficile de vraiment identifier le fait marquant qui se distingue dans une si longue carrière. Cependant, Anne Dethy est particulièrement fière d'une chose : la motivation des agents de sa Direction. « Chapeau à eux. On a vraiment une équipe qui roule. Quand on travaille dans un programme européen, rien n'est linéaire, prévisible et parfaitement figé. On gère des matières complexes qui nécessitent de nombreuses heures de préparation et de concertation, et le suivi de règles toujours plus contraignantes. Vous savez, il s'en passe des choses avant d'entamer la rédaction de la première phrase d'un plan stratégique de 1.000 pages... », souligne-t-elle.

Et l'après, Anne Dethy y pense déjà. « Je ne suis pas en roue libre ! Mais, comme mes collègues, je suis encore fort occupée. Alors j'avoue ne pas encore avoir vraiment pensé à l'après. Mais je sais que je continuerai à m'intéresser à beaucoup de choses. Je ne me fais pas trop de mouron, même si je m'attends à vivre une période d'adaptation, parce que je passerai de « tout à rien ». Mais je resterai active en faisant certainement du bénévolat. »

« Le plus important, c'est de toujours se sentir bien dans son poste. Aimer ce que l'on fait, c'est ça le plus important. »

Anne Dethy

# Le développement rural par-delà les frontières

Pour mener à bien les missions du Vlaams Ruraal Netwerk, Ariane Van Den Steen peut compter sur un savant mélange de compétences, de vécu et de passion.

Vous le savez, au sein de la Belgique, il existe deux régions, wallonne et flamande, aux caractéristiques propres. L'agriculture ne fait pas exception. Ce sont donc deux réseaux de développement rural qui cohabitent en Belgique : le Réseau wallon de Développement Rural (RwDR) et le Vlaams Ruraal Netwerk (VRN), afin d'informer, soutenir et rassembler les différents acteurs du monde rural sous une seule et même bannière.

À la tête du VRN depuis 2015, Ariane Van Den Steen peut compter sur une conjonction d'expériences professionnelles et personnelles afin de mener à bien sa mission. Diplômée en criminologie, son parcours l'emmène tout d'abord dans le milieu des ONG (l'UNICEF, notamment), avant d'intégrer le gouvernement flamand en tant que coordinatrice événementielle pour le département de l'Agriculture et de la Pêche (notamment durant la présidence belge de l'UE).

Un parcours riche en apprentissages et relations, auquel se greffe un bagage personnel : « *Ayant grandi dans une ferme étant petite, j'ai depuis toujours cet intérêt et cette connaissance des enjeux des zones rurales, raconte Ariane Van Den Steen. La vie à la ferme, c'est un mode de vie qu'on ne peut réellement comprendre et appréhender que si on le*

*vit : comment les agriculteurs vivent et réfléchissent. D'une certaine manière, ce travail me permet donc de maintenir un lien avec mes racines. »*

## Différentes structures, mêmes objectifs

S'il fallait résumer les missions du VRN en trois points, la coordinatrice les nommerait comme suit : « *Tout d'abord, il s'agit de faire connaître les différentes mesures afin que les acteurs du monde rural puissent savoir de quelles aides ils peuvent bénéficier. Ensuite, nous visons à inspirer les gens à partir d'exemples de bonnes pratiques, qu'elles viennent de Flandre ou d'Europe. Et puis le Réseautage est également important, car c'est en se réunissant que l'on peut savoir quelles mesures fonctionnent bien sur le terrain ou quelles améliorations peuvent être apportées, afin de faire remonter l'information à nos collègues [du département de l'Agriculture, NDLR]. »*

Si les objectifs du VRN sont semblables à ceux du RwDR, les deux organismes diffèrent en termes de structure : le premier est intégré dans l'administration flamande, le deuxième est externalisé par la Wallonie et confié à une coopérative, qui fait notamment appel à de nombreux experts thématiques. « *Nous n'étions que trois jusqu'il y a peu, précise la coordinatrice,*

*ce qui nous forçait à être polyvalents. Nous sommes désormais cinq, et aspirons à instaurer une organisation proche du RwDR. »*

## Prête à passer à la PAC 2023-2027

Parmi les objectifs de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune), l'innovation et la protection de l'environnement occupent des places de choix. Deux notions que la coordinatrice considère complémentaires vis-à-vis de l'agriculture flamande, qu'elle ne qualifie en aucun cas d'industrielle : « *Nous parlons plutôt d'agriculture intensive, précise la coordinatrice. Nous avons des fermes qui sont très spécialisées, et qui sont donc très productives. »* Et la coordinatrice de rappeler également que « *par innovation, on entend aussi bien les produits eux-mêmes que les méthodes pour les vendre... cela n'implique pas forcément des machines, mais aussi des manières de les promouvoir. »*

Confiante par nature, elle n'en est pas moins consciente des enjeux majeurs pour demain. À commencer par la sécurité alimentaire : « *Ce qui*





est important, c'est de pouvoir assurer aux agriculteurs un endroit où faire leur travail, afin de produire des aliments de qualité. Nous avons les capacités de produire des aliments d'une qualité incroyable en Wallonie et en Flandre, et il est important de ne pas la perdre », conclut-elle, déterminée.

### De la nécessité des échanges régionaux

Bien que la Flandre et la Wallonie aient des spécificités agricoles propres, il n'est pas rare que des échanges aient lieu entre les deux régions.

« Au moins une fois par an, nos deux réseaux se réunissent afin de discuter de nos plans d'action et de coordonner certaines actions conjointes, confirme Ariane Van Den Steen. C'est également intéressant de comparer les actions que fait le RwDR, et de voir celles qu'on peut

appliquer en Flandre ou dont on peut au moins s'inspirer. »

Parmi les actions concrètes, citons par exemple les échanges entre les jeunes agriculteurs des deux régions, organisés avant le COVID : « Nous avons d'abord organisé des groupes de discussion, qui ont permis de recueillir les témoignages et les besoins des agriculteurs lorsqu'ils s'installent, se rappelle Ariane Van Den Steen. Après plusieurs réunions, nous avons organisé des visites de fermes : deux en Wallonie, et deux en Flandre. Ce qui était intéressant, c'est que nous ne nous sommes pas contentés d'une seule rencontre, mais il y avait un véritable suivi. C'est important pour construire des relations constructives et durables. »

Indispensables acteurs du développement rural, les Groupes d'Action Locale (GAL) ne sont pas en reste. « Nous avons également organisé

une sorte de speed dating entre les responsables des GAL flamands et wallons. Cela nous a permis de les faire se rencontrer et de discuter des différents dossiers sur lesquels ils travaillent, afin d'envisager les opportunités de collaboration dans le futur. C'est quelque chose que nous aimerions réitérer lors de la prochaine programmation, afin de renforcer les projets collaboratifs entre les GAL, poursuit la coordinatrice. Ce qui est toujours plus facile lorsqu'on sait à qui s'adresser, puisqu'un premier contact a eu lieu. »

Ayant reçu de nombreux retours positifs de ces fructueux échanges, notre interlocutrice trépigine à l'idée de réitérer ces initiatives. « Pour le moment, avec la nouvelle PAC, tout reste en stand-by, car nous ne savons pas encore vers quoi nous nous dirigeons. Nous avons bien sûr communiqué [avec le RwDR, NDLR], mais à l'heure actuelle, c'est difficile d'établir des plans précis », nuance-t-elle.

Le compte à rebours est donc lancé.



#### Plus d'infos :

VRN : <https://www.vlaamsruraalnetwerk.be>

Europa in je buurt : <https://www.europainjebuurt.be>



# Quel bilan tirer de la mission « de courtier en innovation » du RwDR

Pour la programmation européenne 2014-2020/2022, le Réseau wallon de Développement Rural s'est vu confier la mission (nouvelle) d'encourager l'innovation tant en agriculture qu'au service du développement des territoires ruraux wallons. Focus sur une série de dispositifs créés par le RwDR pour assurer cette mission.

Afin de mener à bien la mission confiée en termes d'innovation, la Cellule d'animation du RwDR a conçu et mis en œuvre différents dispositifs originaux, partagés et appréciés aux niveaux wallon et européen.

Le premier d'entre eux a été baptisé « Route de l'innovation ». Il consiste en une séquence articulée de rencontres (généralement 6) entre des agriculteurs, des agents d'encadrement public, privé ou associatif qui participent chacun dans leur domaine au soutien des agriculteurs en matière de connaissances, d'informations techniques, de conseils. L'idée fondamentale qui sous-tend cette organisation est de susciter des échanges entre des partenaires, qui ne se connaissent pas toujours, et de réfléchir à la question des innovations dans le monde agricole aujourd'hui. Il s'agit d'une part de s'appuyer sur une demande réelle (même si diffuse) d'agriculteurs, maraîchers, acteurs ruraux confrontés à une problématique (la recherche d'autonomie p. ex) et, d'autre part, de se tourner résolument

vers les agriculteurs eux-mêmes en pariant qu'ils sont, au moins certains d'entre eux, de réels innovateurs.

Chaque étape permet aux participants de s'immerger dans la réalité d'une ferme, d'un système productif ou d'une étude de cas identifiés comme innovants : il est présenté par l'agriculteur ou le porteur de l'initiative et plusieurs autres participants (agriculteurs, maraîchers, GAL, fonctionnaires, formateurs, consommateurs, etc.) confrontés à des préoccupations comparables sont invités à partager leurs propositions, leurs idées, leurs projets, leurs réalisations. Des ateliers (agricafés) suivent afin de prolonger l'analyse des innovations présentées/partagées, pour les confronter et surtout pour faire émerger des solutions, des synergies, des partenariats et d'autres initiatives connexes/complémentaires.

Durant la période 2014-2020/22, la Cellule d'animation du RwDR aura mis en place trois Routes de l'innovation.

## La première Route de l'innovation

La première Route de l'innovation a débuté en 2016 et s'articulait autour du thème de l'autonomie des exploitations agricoles (intrants, énergie, etc.). Elle a fait l'objet en 2018 d'une publication fouillée ; le carnet du RwDR n°6 qui décortique l'expérience et en tire des enseignements et perspectives de travail.



**Plus d'infos :**  
découvrez le Carnet consacré à la première Route de l'innovation via ce lien :





Parmi ceux-ci, il convient de retenir, par exemple, concernant directement l'innovateur, l'importance du facteur temps pour qui veut innover, l'effet d'entraînement, les incidences collatérales et la trajectoire qu'induisent un processus d'innovation au sein d'un système, le profil de l'innovateur et la conception de son métier, l'esprit d'ouverture nécessaire, tout comme la nécessité de se construire un réseau de compétences large et diversifié.

Si une innovation peut être l'adoption et/ou l'adaptation de techniques

spécifiques, cette technique ne vit pas seule. Elle n'est pas isolée et doit s'ajuster dans le système et doit s'appuyer sur des ressources extérieures à celui-ci. Par ailleurs, l'innovation se heurte souvent à ce qu'on appelle des verrouillages technologiques. L'innovation est bloquée par l'absence de certaines ressources qui lui sont nécessaires pour s'épanouir. Il existe d'autres verrouillages technologiques par exemple du fait de réglementations qui interdisent certains procédés. Les verrouillages technologiques les plus difficiles à surmonter sont les

verrouillages cognitifs (ou intellectuels) : quand un type de technologie s'est imposé, on a souvent arrêté de chercher d'autres solutions et c'est alors le manque de connaissances qui constitue le verrou. Mais les exemples analysés ont montré que ces verrouillages peuvent être dépassés de deux manières. Par l'action publique et notamment par la recherche quand elle se penche sur les besoins réels des principaux concernés et par l'action collective. Dans ce contexte, l'idée de communauté de pratiques est alors apparue comme une manière dynamique de penser des collectifs innovateurs. De façon générale, les processus d'innovation supposent trois conditions :

- Il faut, entre les partenaires de l'innovation, un espace de questions et de préoccupations partagées qui aident à construire le sens de l'action en lien avec les conceptions du métier ;
- Il faut ensuite des lieux diversifiés d'expérimentations, c'est-à-dire le plus souvent des fermes, des systèmes productifs qui mettent à l'épreuve des solutions ou des essais dont on peut tirer des leçons ;
- Il faut ensuite un espace de confrontation, de discussion et de comparaison des expériences.

### Une Route de l'innovation 2.0 à plusieurs voies

A l'issue de la première Route de l'innovation, la Route de l'innovation 2.0 a été lancée en 2020. Elle était structurée autour des 4 axes, basés sur les besoins identifiés en concertation avec la Commission Permanente du RwDR :

**1 Pro-filières !** visait de nouvelles formes d'organisation de la chaîne alimentaire afin d'améliorer la valeur ajoutée des producteurs et de renforcer leur pouvoir de négociation au sein des filières ;

**2 Re-générations !** ciblait de nouveaux projets agricoles favorisant le renouvellement des générations en agriculture ;

**3 Déclat climat !** cible les apports et impacts de l'agriculture et de la forêt sur la transition énergétique des territoires et sur la lutte contre le changement climatique ;

**4 Symbiose !** ciblaient des pratiques/ partenariats pour stopper la perte de biodiversité.

Sur base des travaux réalisés sur l'axe Pro-filières ! une Route de l'innovation « Maraîchage sur petite et moyenne surface » a été à son tour lancée autour de 6 thèmes :

**1** Mise en réseau des maraîchers ;

**2** Formation, accompagnement, conseil en maraîchage ;

**3** Accès au foncier ;

**4** Modèles économiques ;

**5** Transformation, distribution, commercialisation ;

**6** Communication & présentation des premiers enseignements.

Les trois Routes de l'innovation ont eu du succès, et ont mobilisé de larges groupes de participants. Au total, plus de 300 structures et individus ont participé à la première Route de l'innovation. La 2<sup>ème</sup> route a mobilisé près de 100 participants (durant le Covid), et la Route de l'innovation « Maraîchage » a compté elle plus de 150 participants.

Les Routes de l'innovation sont des initiatives « phare » selon l'étude portant sur la **contribution du réseau européen de Développement Rural et des réseaux ruraux nationaux** à la mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE et l'analyse plus détaillée du cas « RwDR ». Elles ont rencontré un réel succès tant en termes d'implication des acteurs, d'intérêt et de pertinence des thématiques et enjeux abordés, qu'en termes de capitalisation et de diffusion des connaissances.



### L'innovation autour d'un comptoir

Dans le cadre de sa mission de courtier en innovation, un deuxième dispositif original conçu et mis en œuvre par le RwDR en collaboration avec le Guichet à l'Innovation et à la Coopération (Agri-Innovation) porté par Accueil Champêtre en Wallonie, a été baptisé « comptoir de l'innovation ». Né des contraintes liées à la crise sanitaire, son format est plus court et interactif et tente de recréer une ambiance conviviale telle que l'on peut la rencontrer à un comptoir de café, où chacun participe aux échanges et contribue sur base de ses propres expériences. Il rappelle que l'innovation peut aussi se découvrir, s'apprendre, se construire parfois autour d'un coin de table, au détour d'une conversation au premier abord banale mais potentiellement riche pour autant que l'espace de dialogue créé s'y prête. L'innovation peut prendre différentes formes qui ne sont pas seulement technologiques. Elle peut être organisationnelle, combiner les compétences et les métiers, être collaborative, etc. Les participants sont porteurs d'usages et de pratiques innovantes qu'il est important de partager et de débattre de leurs caractéristiques au sein d'un lieu de débat large, d'échanges d'informations et de points de vue différents / complémentaires.

Une première série de 5 comptoirs a été organisée autour de la thématique « En quoi le numérique peut-il être un levier d'innovation dans ma ferme ou mon exploitation forestière ? ». Un sixième avait pour thème « Les outils de gestion des fumures ». La septième rencontre a été consacrée au thème « Ma coopérative agricole : mieux comprendre le nouvel agrément ! ». Ensuite, une seconde série de 3 comptoirs de l'innovation, débutée en 21 décembre 2021, s'est focalisée sur le thème de « L'agriculture au cœur de la gestion durable de l'eau ». Enfin, une rencontre a également été organisée autour du thème de « l'arbre champêtre, vecteur de durabilité ».



#### Plus d'infos :

découvrez toutes les infos sur les comptoirs, mais aussi les captations de tous les comptoirs qui ont déjà eu lieu, via ce lien :





### Des Groupes Opérationnels prototypes

Enfin, malgré l'absence de mesure 16.1 au sein du PwDR, le RwDR a testé la formule des Groupes opérationnels « prototypes » tels que souhaités/ promus par la Commission afin d'en tirer des enseignements pour la programmation 2023-2027.

- **GO « FeedPoulWal »**, dédié au thème du « Renforcement de l'autonomie alimentaire des producteurs wallons dans un objectif de développement durable » ;
- **GO « Pâturage des intercultures par les Ovins »**, dédié au thème de la valorisation des couverts hivernaux par les ovins, dont les travaux ont été menés en collaboration avec la SOCOPRO et le CRA-W ;
- **GO « ProLaFow »**, dédié au thème du séchage de foin en grange/lait de foin.

### Bilan et regard vers l'avenir

Les Routes de l'innovation et les autres dispositifs (Comptoirs de l'innovation et Groupes opérationnels) dédiés à l'innovation mis en œuvre par le RwDR

Un groupe opérationnel (GO) a pour objet de rechercher des solutions concrètes et pratiques à un problème ou une opportunité innovante. Il se compose de plusieurs partenaires ayant un intérêt commun dans un projet spécifique d'innovation pratique. Ils doivent provenir d'une combinaison diversifiée de milieux pratiques et scientifiques, variable d'un groupe opérationnel à l'autre

(agriculteurs, scientifiques, acteurs de l'agroalimentaire, conseillers techniques, etc.). Il est orienté « actions » et « résultats ». Les partenaires d'un groupe opérationnel doivent être prêts à coopérer avec d'autres acteurs et partager les résultats obtenus au sein du réseau européen. De cette façon, d'autres groupes du réseau EIP-AGRI peuvent bénéficier de leur travail.

ont permis de faire des avancées significatives sur la compréhension des processus d'innovation à l'œuvre dans le secteur agricole, au profit de toutes les parties prenantes. Elle repose sur une approche holistique, implique une vision, des ruptures (approche ascendante et approches collectives pour co-créditer des réponses aux problèmes locaux), des techniques et un apprentissage à travers de multiples ressources et expérimentations. Les apports sont majeurs en termes de processus et d'approche de l'innovation (intelligence collective, à commencer par le regard des agriculteurs) ainsi que sur des thématiques spécifiques (autonomie des exploitations agricoles, maraîchage sur petites et moyennes surfaces, renouvellement

générationnel). Elle a également permis l'intégration de l'EIP-Agri et des Groupes Opérationnels dans un PwDR qui n'avait pas choisi de le faire. Il s'appuie sur un important soutien de facilitation et d'animation apporté par la cellule d'animation et l'implication des acteurs concernés dans les thématiques spécifiques.

Les travaux des Routes de l'innovation ont par ailleurs alimenté l'élaboration du Plan Stratégique wallon PAC 2023/2027 et des secteurs feront l'objet d'un futur appui du FEADER (par exemple le maraîchage) dans le cadre de celui-ci.

# Bilan d'une communication au service du Réseau



Au sein du Réseau wallon de Développement Rural, la communication tient une place de choix : que ce soit pour assister les différentes activités du Réseau, ou pour faire connaître auprès du plus grand nombre les actions et effets du Programme wallon de Développement Rural, les actions de communication du RwDR sont à la fois nombreuses et variées. Focus sur un pan essentiel du RwDR.

Qui dit communication, dit « plan de communication ». Et puisque l'intelligence collective est au cœur de la méthode de travail du Réseau, c'est au sein du Groupe de Travail Communication que ce plan de communication a été élaboré dès 2015. Il a guidé les différentes actions de communication de la Cellule d'Animation du Réseau au long des 8 années.

Le PwDR et son Réseau s'étalant sur une longue durée, la communication du Réseau a été pensée en plusieurs phases par le GT communication. Une première phase, concentrée à faire connaître toutes les mesures du PwDR aux différents bénéficiaires potentiels : si certaines mesures étaient déjà bien connues des bénéficiaires (comme le soutien au bio), d'autres mesures étaient en revanche nouvelles et nécessitaient une promotion afin que leurs bénéficiaires potentiels puissent connaître les différents appels à projets. La deuxième phase se consacrait principalement, quant à elle, à la promotion des réalisations soutenues par

le PwDR et la promotion plus générale du développement rural en Wallonie.

## La communication papier, la « carte de visite »

Outre différentes phases, la communication s'appuie également sur différents supports. Bien que l'on soit passés à une ère largement numérique, le papier reste une pierre angulaire de la communication du Réseau. Avant tout, avec l'objet que vous tenez entre vos mains : le Magazine Ruralités, qui en est ici déjà à son 55<sup>ème</sup> numéro. Le magazine tient une place centrale dans notre communication : il maintient non seulement le lien avec nos abonnés (pas forcément connectés à nos outils web) mais il représente aussi une belle carte de visite lors de nos différents événements, et une porte d'entrée sur des thématiques plus pointues, tout en restant vulgarisé, grâce à ses dossiers spéciaux.

Parmi les autres supports imprimés, nous mentionnerons les Carnets du

Réseau : des formats longs (en moyenne 60 pages) pour apprendre à connaître des sujets ayant fait l'objet d'un travail de longue haleine au sein du Réseau. Le dernier en date, le Carnet consacré à LEADER, est paru il y a quelques semaines. Les deux prochains carnets seront consacrés au maraîchage et à la *smart rurality*.

## Le web, un support devenu incontournable

Le numérique est devenu un support indispensable de la communication, et le secteur du développement rural n'y échappe évidemment pas. Au centre de la communication numérique du Réseau se trouve évidemment notre site web [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be), sur lequel sont centralisées toutes les informations concernant nos activités, mais également les informations de nos homologues européens. N'oublions évidemment pas la veille, qui alimente également régulièrement le site web



avec toutes les actualités relatives au développement rural en Wallonie. Mais le site du Réseau a également l'ambition d'être la « mémoire » du développement rural, grâce à son centre de ressources qui rassemble plus de 7.000 entrées, dans lequel il est possible de retrouver facilement des informations grâce à un moteur de recherche avec mot-clé.

La nouveauté de cette programmation ? Un site web destiné au grand public : [www.feader-wallonie.be](http://www.feader-wallonie.be). Si le site du Réseau est destiné aux acteurs du développement rural, avec des informations pointues, variées, de nombreuses sections et un moteur de recherche élaboré, le site feader-wallonie se consacre en revanche uniquement à faire la promotion des projets soutenus par la Wallonie et l'Europe au travers du FEADER.

Au sein des différents outils web développés par la Cellule d'Animation du Réseau, n'oublions évidemment pas la newsletter et la veille mensuelle. Deux newsletters avec leur identité propres : la première reprend les informations relatives aux réseaux wallon et européen de développement rural, tandis que la deuxième se consacre à l'actualité du développement rural en Wallonie et en Europe. Si ce n'est déjà le cas, inscrivez-vous sans tarder : <https://www.reseau-pwdr.be/inscription-newsletter>.

### **L'événementiel : se rencontrer, même en temps de crises**

L'événementiel occupe une place très importante au sein du Réseau : puisque l'intelligence collective est au cœur de nombreux processus, la rencontre entre les acteurs est évidemment essentielle. Les groupes de travail, conférences, séminaires, ... ont été nombreux durant ces 8 années d'activités. Même en période de COVID, les rencontres ont continué, en version numérique, notamment pour les Comptoirs de l'innovation qui ont rencontré un franc succès, y compris dans leurs versions en ligne.

Parmi les nombreux événements du Réseau, nous en retiendrons 3, qui auront sans doute touché, à eux trois, tous les publics cibles du Réseau.

- Le Carrefour des Ruralités, qui a eu lieu le 17 novembre 2017 à Meux, et a réuni les acteurs professionnels du développement rural, mais aussi des jeunes issus d'une école locale, autour d'une célébration de la ruralité wallonne et de son dynamisme.



- Le Séminaire européen : Stimuler l'innovation - Comment répondre aux enjeux de la ruralité, qui a eu lieu les 17 et 18 mai 2018 à la ferme de Franche-Comté. L'événement a réuni des acteurs du développement rural, aussi bien wallons que européens, pour étudier des cas pratiques innovants, débattre de nouvelles approches et méthodes, et enfin formuler des recommandations visant à stimuler l'innovation en Wallonie.



- Le Festival de l'agriculture sociale, résolument destiné au grand public afin de lui faire découvrir l'accueil social à la ferme en Wallonie, qui a eu lieu le 30 avril 2022 à Floreffe.



### **Le Groupe de Travail communication**

Le Réseau wallon de Développement Rural a de nombreux Groupes de Travail (GT), dont un consacré à la communication. Il est composé des chargés de communication des différentes structures partenaires du Réseau et actives dans le développement rural wallon. Le GT s'est réuni à de nombreuses reprises au fil des années, avec comme objectif d'améliorer les synergies entre la communication des différents acteurs du développement rural. Les membres du GT ont également lancé une série de formations en interne : un membre du GT donne une formation, à destination des autres membres du GT, sur une compétence ou un outil en communication qu'il maîtrise. Une belle façon de renforcer les liens entre les membres du GT, mais également de former et de mutualiser des compétences et des ressources à faible coût.

# Un bilan des projets de restauration écologique du Programme wallon de Développement Rural

Ce début d'année marque l'arrivée du Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, et avec lui de nouveaux subsides pour la restauration écologique. Cela signe progressivement la fin de la période de programmation du PwDR 2014-2020 qui s'était prolongée jusque maintenant. L'asbl Natagriwal était chargée de l'encadrement des projets auprès des agriculteurs, des forestiers et des propriétaires publics ou privés. L'heure est au bilan de cette action qui a suscité un réel engouement au fil du temps.

## Pour rappel, de quoi s'agit-il ?

La mesure dite « 7.6 » du PwDR vise **l'entretien et la restauration écologique des milieux semi-naturels**, en particulier les habitats et espèces Natura 2000. Des subsides sont octroyés pour favoriser cette biodiversité sur les terrains publics ou privés repris dans la structure écologique principale (SEP), c'est-à-dire l'ensemble des sites Natura 2000 et des sites de grand intérêt biologique. Dans ce cadre, il est possible de faire appel à un-e conseiller-ère Natura 2000 de Natagriwal pour bénéficier d'une aide au montage du projet ; un accompagnement « sur mesure » allant de la soumission de la demande de subside jusqu'au suivi des travaux.

Précisons d'emblée que Natagriwal n'encadre pas tous les projets déposés auprès de l'Administration centrale du Département de la Nature et des Espaces Verts (DNEV), puisque chaque bénéficiaire potentiel peut

introduire lui-même sa demande. **Les chiffres présentés dans cet article ne concernent donc que les demandes de subsides suivies par l'association.**

## Les projets au fil du temps...

Le tableau ci-dessous ventile le nombre de projets déposés chaque année. L'année 2014 marquait la transition avec la programmation précédente. C'est donc en 2015 que les actions ont débuté.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nb de projets</b>	11	18	20	44	48	48	33	38
<b>Total</b>	<b>260</b>							

## Quels types de public ?

Natagriwal a surtout accompagné des projets centrés sur **le public-cible de l'association**, à savoir les propriétaires privés, les agriculteurs, gestionnaires forestiers, associations, entreprises.



### Plus d'infos :

Plusieurs outils de communication ont été conçus afin de promouvoir ces subsides auprès du public-cible : des brochures et fiches, des capsules vidéos, des panneaux didactiques.

Disponibles sur [www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be)

Ils représentent **77 % des demandes de subsides**. Le reste concernait des **projets communaux** (13 %) et des **projets domaniaux** (10 %) menés en collaboration avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF).



**Parlons « gros sous » !**

L'enveloppe globale pour toute la période de programmation était de **10,3 millions d'euros**. Après un démarrage en douceur durant les premières années, les demandes ont doublé à partir de 2018, avec des projets plus conséquents, ce qui est lié à une meilleure expertise et efficacité des conseillers-ères dans le montage des dossiers. La majorité des demandes (± 90 %) étant réactives, il a également fallu le temps de mieux faire connaître cette mesure à travers des outils de promotion et des actions de communication (séances d'information, articles, visites de terrain, réseautage, etc.).

En ayant encadré des projets pour un budget total de **8,3 millions d'euros**, Natagriwal est la principale structure d'accompagnement des demandeurs. Par ailleurs, la DNEV a signalé du budget restant pour cette mesure. C'est ainsi qu'**1,3 millions d'euros** pourront encore être utilisés en 2023.

Les demandes de subsides concernaient aussi bien des projets modestes pour des particuliers (de l'ordre du millier d'euros) que des projets plus ambitieux (plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'euros). Le budget moyen des projets est de **32 200 €**, mais ce montant varie selon le type de demande : 21 000 € pour le public-cible de Natagriwal (agriculteurs, forestiers, propriétaires privés), 59 000 € pour les communes et 83 000 € pour les projets domaniaux.

**Quels types de travaux ?**

Les travaux les plus fréquents sont le creusement de mares pour la faune aquatique (batraciens, oiseaux, libellules, etc.) et la pose de clôture pour l'entretien de milieux ouverts par pâturage extensif de moutons ou bovins rustiques. Les travaux de restauration de prairies fleuries ont également eu un certain succès grâce aux retours d'expérience de projets LIFE précédents. Des plantations de feuillus en milieux forestiers ou de fruitiers haute-tige pour créer des prés-vergers ont été concrétisées en nombre plus limité, mais sur des superficies parfois importantes. Au total, ces travaux de

Année	Nb de projets	Budget estimé en € (= subvention demandée)
2015	11	254 970
2016	18	323 528
2017	20	263 811
2018	44	1 054 070
2019	48	2 007 469
2020	48	1 411 304
2021	33	1 668 868
2022	38	1 378 526
<b>Total</b>	<b>260</b>	<b>8 362 546</b>

restauration écologique ont permis d'améliorer l'état de conservation des habitats et de favoriser les espèces Natura 2000 sur près de **1 670 ha**.

	Surface impactée (ha)	Mares (nb)	Clôtures (km)	Haies (m)	Acquisition de terrains (ha)
<b>Total</b>	<b>1 667.7</b>	<b>355</b>	<b>195</b>	<b>10 714</b>	<b>22.97</b>

Des aménagements plus spécifiques ont été construits pour la faune sauvage, comme des gîtes pour les chauves-souris.

Enfin, de nombreux panneaux didactiques ont été réalisés et installés sur le terrain afin de mettre en avant l'importance de la restauration des habitats dans la protection de la biodiversité et le cofinancement wallon et européen.

**Quelles leçons pour l'avenir ?**

Ces subventions sont une véritable aubaine pour les propriétaires et gestionnaires qui souhaitent restaurer des habitats Natura 2000. Le bilan du programme montre que l'enveloppe budgétaire a été bien consommée et nous pouvons conclure au succès du programme qui a suscité une demande croissante entre le début et la fin du PwDR.

Toutefois, l'utilisation de ces subsides ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires par Natagriwal ont dû faire face à des freins et difficultés. Des facteurs dépendants des bénéficiaires eux-mêmes ont dû être pris en compte, tels que le temps de réflexion parfois long lors du montage du projet, la mise

en stand-by de projets pour l'une ou l'autre raison ou l'abandon inopiné (rare, heureusement), la signature de mandats entre propriétaires et gestionnaires, le préfinancement des travaux, les démarches urbanistiques et notariales, etc. Par ailleurs, la multiplicité des personnes ressources impliquées dans le montage d'un projet a souvent engendré une concertation longue en amont dont Natagriwal a géré la coordination. Enfin, rappelons que la procédure d'appel à projets constitué d'un important dossier administratif est une démarche parfois lourde et compliquée pour le citoyen lambda. Heureusement, les demandeurs ont pu compter sur l'une ou l'autre structure d'accompagnement, dont Natagriwal. **Un encadrement sur mesure qui joue un rôle clé dans la réussite du programme.**

Ce programme de subside sera poursuivi dans la nouvelle PAC 2023-2027, avec une enveloppe de 11,5 millions d'euros pour la restauration écologique et des actions élargies en zones forestières. Grande nouveauté, les subsides seront également disponibles pour les périmètres des communes non-rurales (les pôles urbains) repris dans la SEP ce qui permettra à - encore ! - plus d'acteurs d'œuvrer pour la conservation de la biodiversité en Wallonie.





# Spécificités de LEADER en Wallonie

En 2022 une évaluation européenne a porté sur les GAL et sur quelques études de cas dont la Wallonie a fait partie. Nous vous proposons ici quelques enseignements tirés de ce travail et qui concernent plus spécialement les GAL wallons.

**Leader en Europe, c'est près de 2 800 groupes d'action locale (GAL) qui couvrent 61% de la population rurale de l'UE et réunissent des acteurs du secteur public et privé et de la société civile d'un territoire donné (situation fin 2018 - UE-28)<sup>1</sup>. Parmi ces 2.800 GAL, 20 se trouvent en Wallonie et ils révèlent des caractéristiques assez originales.**

## Une approche très holistique, source d'inspiration pour le PwDR

Le cadre européen donné pour l'approche LEADER est essentiellement orienté pour le domaine prioritaire 6B - promotion du développement local dans les zones rurales - tout en contribuant à d'autres domaines prioritaires<sup>2</sup>... Ainsi un GAL peut contribuer à tout domaine prioritaire des Programmes de Développement Rural (PDR), de même qu'à la réalisation des objectifs transversaux relatifs à l'innovation, à l'environnement et au changement climatique<sup>3</sup>. Cependant, dans un grand nombre de pays, les GAL se focalisent sur le seul domaine prioritaire 6 -

Inclusion sociale et développement économique -, avec un accent très net sur le sous-domaine 6B cité plus haut. Environ la moitié des pays a toutefois un programme LEADER qui a développé des projets visant en complément d'autres priorités, notamment celle du transfert de connaissances et innovation, ou celle de la viabilité et compétitivité des exploitations agricoles.

Il apparaît que la Belgique et la Slovénie sont les seuls états membres dont les GAL couvrent, ensemble, la palette complète des 6 domaines prioritaires et même pratiquement tous les sous-domaines. Cette situation est assez remarquable et explique en bonne partie sans doute pourquoi les GAL wallons contribuent aux progrès de l'ensemble des mesures du PwDR, spécialement dans l'innovation (gouvernance des projets, numérique, coworking...). C'est pourquoi ces projets sont à l'origine de développements originaux et parfois facilitent l'adoption de nouvelles mesures non (encore) activées dans le reste du PwDR, comme ce fut le cas, par exemple, de l'agroforesterie ou de

l'agriculture sociale. Sur ces sujets, on se reportera aux carnets du RwDR qui ont capitalisé ces démarches ainsi qu'au carnet du RwDR « Leader en Wallonie ».



Plus d'infos sur « Leader en Wallonie »



Plus d'infos sur « l'agriculture sociale »



Plus d'infos sur « l'agroforesterie »





### Des GAL très efficaces et même efficients

Pourtant les financements des GAL wallons sont faibles, voire minimes, en regard des autres régions ou pays européens. La conséquence est sans doute une tendance à réduire le nombre de projets. Cependant les GAL wallons restent proches de la moyenne européenne en termes de coûts moyens d'animation et de mise en œuvre des projets (à peine supérieurs d'environ 8%), ce qui constitue la majorité des coûts couverts en Wallonie. En effet, hors des ressources humaines, les GAL engagent très peu d'autres dépenses, lesquelles concernent le fonctionnement et la communication, les coûts d'investissement étant exceptionnels et de toute façon très limités. Pourtant les GAL wallons se plaignent du manque de ressources pour assurer l'animation.

Cette efficacité est certainement due en bonne part à l'accompagnement rapproché des GAL par les administrations, notamment lors de comités d'accompagnement semestriels qui sont l'occasion de passer en revue l'avancement de tous les projets. Cette « bonne pratique » demande certes un temps non négligeable, mais elle permet une certaine flexibilité dans la mise en œuvre des activités et une plus grande réactivité.

### Le développement d'une stratégie de développement local

Un des principes de LEADER est l'approche ascendante pour l'identification des stratégies et des actions. Tout en respectant ce principe, les GAL wallons avaient la particularité de pouvoir co-construire leur stratégie largement en amont du processus de sélection. Cette démarche permettait d'aboutir à des stratégies particulièrement cohérentes, avec des effets de leviers souvent importants entre projets. Cette cohérence était également renforcée parce que les GAL wallons sont sélectionnés sur base de leur stratégie de développement local (SDL) incluant les fiches-projets qui voient ainsi leur financement sécurisé dès le départ. Le troisième élément qui contribuait à cette cohérence était la possibilité pour les GAL d'être les « bénéficiaires » des subventions et donc de devenir opérateurs pour la mise en œuvre des projets à travers des chargés de mission souvent amenés à coopérer entre eux. Cette coopération « intra-GAL », sur des projets différents, pouvait aussi s'étendre à des coopérations « inter-GAL » sur des projets semblables pour lesquels le même chargé de mission intervenait dans plusieurs GAL différents. Ce type de coopération était par ailleurs encouragé à travers des communautés de pratiques visant

à partager des expériences et mettre en commun des solutions. Les GAL wallons, organisés sous forme d'asbl, étaient ainsi porteurs de 85% des fiches projets.

Le grand changement pour la programmation qui commencera en 2024 est d'avoir mis fin à cette possibilité de co-construction en lançant une procédure d'appel à des pré-projets fournis uniquement par les citoyens, associations ou pouvoirs publics du territoire, sans aucune intervention des GAL eux-mêmes.

### Conclusions

L'approche LEADER vise notamment à promouvoir l'innovation et c'est particulièrement vrai en Wallonie, où cette innovation agit dans plusieurs domaines grâce à la diversité des thématiques traitées dans les projets, et à la coopération entre les projets. Mais les GAL wallons ont jusqu'ici aussi inspiré l'innovation au sein même de l'élaboration des programmes consécutifs de développement rural, deuxième pilier de la PAC. Gageons que ce sera aussi le cas pour le premier pilier puisque les deux parties de la PAC sont désormais traitées ensemble.



#### Bibliographie



2 Voir la liste des 6 domaines prioritaires et de leurs 18 sous-domaines sur la page :



3 Evaluation de l'approche LEADER/DLAL - août 2017





# Bilan de la programmation LEADER 2014-2020

Retour sur une programmation des Groupes d'Action Locale riche en projets et en résilience, mais aussi sur le cap des 30 ans de LEADER franchi en 2022.

Dresser un bilan de l'action des GAL et de la programmation LEADER 2014-2020 en Wallonie, après avoir franchi le cap des 30 ans du programme, montre tout d'abord que LEADER s'inscrit aujourd'hui dans le temps long en tant qu'outil de développement local au service des territoires ruraux.

Si le dernier carnet du Réseau a permis de constater l'évolution du dispositif depuis les années 90', tout comme les changements dans la manière dont les GAL mettent en œuvre leurs stratégies, la dernière programmation engagée en 2014 a connu de véritables bouleversements sociétaux avec la crise du COVID. Les GAL ont tous été contraints d'animer autrement leur territoire et, comme l'ensemble des organisations, de repenser leurs façons de travailler.

Comment mener un projet de terrain en situation de distanciation sociale ? Comment assurer le fonctionnement interne ? Quand les événements sont interdits et quand la réussite d'un projet dépend largement de l'animation locale, les GAL ont dû être inventifs et ont dû

interroger leurs pratiques, parfois le sens même de leur action pour pouvoir rebondir... mais après tout, innover est dans leur ADN et au cœur même des préoccupations du programme LEADER !

Durant la crise sanitaire, au-delà de l'organisation des équipes, les GAL ont également fait preuve d'agilité pour proposer de nouvelles actions et adapter leurs projets à la réalité des besoins des habitants de leurs territoires. Pour ne citer que deux champs d'initiatives : de nombreux projets favorisant le lien social et les solidarités face à l'isolement en période de confinement, ainsi que des actions tout aussi nombreuses en faveur des circuits-courts alimentaires comme alternative à la grande distribution.

Au cours de cette période 2014-2020, s'il est un domaine où tout s'est accéléré, c'est le numérique. Certains GAL avaient inscrit l'utilisation des technologies numériques dans leur stratégie dès 2014, d'autres s'y sont petit à petit intéressés en tant qu'outil au service des territoires dits « intelligents », d'autres encore en restaient éloignés avant que les usages

liés au télé-travail ne s'imposent à tous pendant la crise sanitaire.

Aujourd'hui, encourager le développement des outils numériques est une orientation stratégique explicite de la PAC et du Plan Stratégique Wallon 2023-2027, et on pressent bien que les GAL vont devoir poursuivre leurs efforts pour monter en compétences sur ce sujet.

D'autres domaines thématiques ont émergé dans les stratégies locales, ou ont fait l'objet d'un travail plus approfondi de la part des GAL durant cette programmation. Pensons à l'agriculture sociale, à la gestion de la petite forêt privée, aux tiers-lieux ou encore à une approche plus territoriale de l'alimentation, encouragée désormais par le cadre wallon des conseils de politique alimentaire (CPA).

Sur certains territoires des sujets historiquement très présents dans les programmes précédents (le tourisme par exemple) ont vu leur implication



diminuée pour défricher de nouveaux domaines d’actions plus proches des besoins émergents. Cela s’est souvent traduit au niveau local par un passage de flambeau à d’autres acteurs, le GAL jouant alors véritablement son rôle de pilote.

Pour conduire tous ces projets, les GAL peuvent s’appuyer sur des équipes aux compétences toujours plus variées même s’il leur est toujours aussi difficile de pérenniser leurs effectifs eu égard à la logique des appels à candidatures LEADER successifs, qui ne permettent généralement pas de prolonger les contrats du personnel.

Pour faire face à cette situation, plusieurs GAL ont diversifié leurs activités et leurs sources de financement, en répondant à d’autres appels à projets ou en allant chercher des subsides complémentaires. Mais cette diversification de leurs activités témoigne également d’une confiance dont ils jouissent désormais au niveau local en tant qu’acteurs supra communaux de plus en plus reconnus pour la qualité de leur travail, pour la plus-value de leur expertise méthodologique et pour leurs apports en ingénierie aux communes et partenaires du territoire.

Comme l’a souligné l’étude de cas wallons réalisée en 2022 par le bureau d’étude ADE et ses partenaires européens (que nous vous invitons à

lire), les GAL ont un impact extrêmement positif sur le développement des territoires ruraux et en améliore le capital social (tissu social, vitalité rurale, etc.) et l’inclusion sociale.



De manière générale, au-delà des liens tissés par l’animation du RwDR, les GAL ont engagé, durant cette programmation, leur propre entreprise de mise en réseau et ont formalisé des échanges de bonnes pratiques jusqu’alors plutôt ponctuels via leurs coordinateurs et coordinatrices réunis régulièrement en plateforme. Désormais ces derniers réfléchissent même à mutualiser des moyens de manière permanente au sein d’une coupole. Cette réflexion est toujours en cours et souligne également leur volonté d’être plus visible dans le paysage institutionnel régional.

La mise en réseau a également été au cœur du travail thématique de nombreux-ses chargé-e-s de mission, qui se sont réuni-e-s durant cette programmation en communauté de pratiques pour s’enrichir mutuellement des expériences des uns et des autres.

Enfin, si l’on tire un bilan de LEADER 2014-2020 en 2023, c’est aussi parce que leurs financements ont été prolongés de deux ans, une situation inédite qui a de nouveau démontré leur capacité d’adaptation aux crises, qu’elles soient sanitaire, climatique ou politique.

Dans une Europe qui, au travers du Pacte Rural, réaffirme la contribution des zones rurales à son développement, LEADER reste un outil central. Les communes wallonnes semblent de cet avis puisqu’elles sont une nouvelle fois nombreuses à se rassembler pour candidater. La tendance est en tout cas à l’élargissement des périmètres des GAL. Affaire à suivre !

**Carnet LEADER – Retour sur 30 ans de développement territorial**

Nous vous en touchions un mot lors du dernier numéro du Magazine : le dixième Carnet du Réseau wallon de Développement Rural consacré aux 30 ans de LEADER est paru. Au travers d’un retour dans le temps, mais surtout d’un regard aiguisé sur l’évolution de la mise en œuvre de LEADER au fil du temps, le carnet éclaire sur l’évolution d’un programme emblématique. Depuis la mise en route de projets à une échelle communale, puis supra-communale, jusqu’à la création de véritables filières, en passant par l’association avec les Parcs Naturels, ce carnet entend vous donner une vision plus globale de l’action des Groupes d’Action Locale (en Wallonie mais aussi en Europe), tout en gardant un regard vers l’avenir puisque c’est déjà pour la fin de ce mois d’avril que les GALs devront poser leur candidature pour la période 2023-2027.



# Une énergie précieuse

La crise énergétique a définitivement marqué l'année 2022, beaucoup soulignant qu'elle était difficile à prévoir. Et pourtant, certains s'y étaient préparé, notamment grâce au soutien de deux Groupes d'Action Locale : le GAL du Pays des Condruses est intervenu auprès des particuliers et le GAL Burdinale Mehaigne a décidé lui d'agir auprès des entreprises du territoire, pour montrer à chacun qu'il vaut mieux prévenir pour économiser son énergie.

Le GAL Burdinale Mehaigne a opté pour le soutien aux acteurs économiques de ses 4 communes. « C'est quand même un des premiers postes au niveau du budget d'une entreprise, souligne Caroline Deleigne, chargée de mission énergie au GAL Burdinale Mehaigne, peu importe sa taille, après les coûts de personnel. Donc on a opté, entre autres, pour l'appel à projets qui permet d'aider les entreprises administrativement et financièrement à entamer leur transition énergétique. »

Cash-papier est l'un des lauréats de l'appel à projets du GAL, et a donc bénéficié du soutien financier à la rénovation de son bâtiment : « On a commencé par l'éclairage », se souvient Christelle Vanwollegem, responsable de la papeterie Cash-papier. Dans un premier temps dans les bureaux, puis ensuite dans leur réserve. Avec le changement des éclairages traditionnels vers du LED, ils ont économisé 25% de consommation électrique annuelle.

Dans le milieu rural, on retrouve souvent de petites entreprises, des commerçants « qui sont focalisés, ce qui est tout à fait logique, sur leur quotidien », rappelle Caroline Deleigne. Ils n'ont pas forcément de personnel détaché à l'administratif ou « pas nécessairement

le temps de se renseigner sur les primes potentielles, les aides, les partenaires, les sources de financements, ... (...). Le GAL est un vecteur qui rassemble toutes ces informations et les livre en un seul package. »

Néanmoins, informer n'était sans doute pas suffisant pour donner l'impulsion aux acteurs économiques du territoire. « On a fait ce constat qu'informer c'était vraiment très intéressant, relève Caroline Deleigne, mais on s'est vraiment rendu compte qu'il manquait peut-être un incitant financier, un petit coup de pouce supplémentaire. » A titre d'exemple, Cash-papier a reçu 3.000€ pour son projet.

« Au départ, je pensais que ce n'était pas pour moi, parce qu'on est une petite entreprise, se souvient Christelle. Je ne voyais pas bien quel projet je pouvais proposer. Et c'est en parlant avec Caroline Deleigne du GAL qu'elle m'a convaincue de m'inscrire. » Le rôle de Caroline et du GAL a également été de donner l'impulsion, de faire connaître l'existence du soutien et d'encourager les entreprises à postuler à l'appel à projets. Et pour cela, le bouche à oreille a été précieux : une fois que les premiers lauréats ont été désignés, cela a encouragé d'autres TPE et PME à se dire « et pourquoi pas moi ? »

Le projet a été un véritable succès, qui a fait des émules : plusieurs autres GAL se sont lancés dans la foulée pour soutenir leurs entreprises locales via des appels à projets. En outre, si le projet du GAL Burdinale Mehaigne arrive évidemment à son terme avec la fin de la programmation LEADER, « sur la commune de Wanze, on a la chance de pérenniser cette action, se réjouit Caroline Deleigne, et donc pour les 2 ou 3 prochaines années, grâce à la collaboration de Biowanze et de la raffinerie Tirlémontoise, pour le partenariat financier, et grâce à la commune de Wanze au travers de son ADL, qui va s'occuper de toute la partie administrative (...) l'action va pouvoir être pérennisée. »



Retrouvez le reportage de Télévision du Monde consacré à l'énergie via ce lien :



# Les éco-régimes de la PAC

Le plan stratégique wallon pour la nouvelle PAC comporte plusieurs nouveautés, dont les fameux « Eco-régimes ». Focus sur ces nouveaux dispositifs à travers les cas wallon, français et flamand.

Les éco-régimes (ER) sont de nouveaux dispositifs de la Politique agricole commune (PAC) 2023-2027 qui visent à orienter les agriculteurs sur base volontaire vers des pratiques plus durables, chaque fois pour une période d'un an.

Chaque pays a développé des stratégies très différentes à travers le nombre d'éco-régimes proposés, la possibilité de s'inscrire dans différents éco-régimes, le nombre d'options, le niveau d'aide accordé et le type de contrôle envisagé. L'enjeu est de proposer un schéma capable de convenir au plus grand nombre, avec un maximum d'impact environnemental tout en assurant une bonne lisibilité sur tout le système, y compris pour le contrôle. Ce n'est pas chose simple pour des pays avec une agriculture très variée comme en France alors qu'elle est plus homogène en Wallonie.

La Wallonie propose un nombre réduit de ER (5) comparé à la Flandre (13), mais en Wallonie un ER compte jusqu'à 7 niveaux (celui des prairies permanentes) et un autre s'appuie sur des « hectares environnementaux » qui peuvent s'avérer délicats à maîtriser. Une particularité

pour la Wallonie est le choix de faire varier les aides en fonction du nombre d'agriculteurs impliqués. La Flandre a opté pour des ER beaucoup plus diversifiés, dont certains, par exemple, concernent l'agriculture de précision.

Le plan stratégique de la Wallonie dans le cadre de la nouvelle PAC réserve 345 millions d'euros à ces éco-régimes, soit 26% des paiements directs dédiés aux agriculteurs (appelé « premier pilier ») et totalement financés par l'Europe. A titre de comparaison, la France atteint un taux de 25% et la Flandre un taux juste inférieur. La part moyenne des ER en Europe est actuellement de 23,6%<sup>1</sup> en 2023.

<sup>1</sup> Source, voir lien ci-dessous :



Observons les systèmes pour la Wallonie, la Flandre et la France :

## Wallonie

Cinq éco-régimes sont mis en place en Wallonie. Contrairement à la France et à la Flandre, aucun des ER wallons ne concerne la certification bio qui est entièrement reprise dans le deuxième pilier.

- L'éco-régime « Couverture longue du sol » permet de protéger le sol, de l'enrichir en matière organique et d'y stocker du carbone. On distingue trois niveaux de couverture du sol associés à trois niveaux d'aide.
- L'éco-régime « Cultures favorables à l'environnement » encourage des cultures d'espèces peu exigeantes en intrants et qui améliorent l'indépendance en matière d'alimentation des animaux de l'exploitation, des espèces également mellifères. Elles préservent ainsi les ressources « eau », « air » et « sol » et protègent la biodiversité. Cet ER est proposé sous trois variantes avec la même aide de 380 €/ha\* de surface admissible.

- L'éco-régime « Maillage écologique » rémunère le service écosystémique apporté par les zones et éléments non productifs. Il a pour objectif de préserver et redéployer la biodiversité mais permet également le stockage de carbone. L'aide est calculée en fonction du nombre « d'hectares environnementaux » (HE), correspondant à des éléments, lignes ou surfaces accueillant différentes structures écologiques. Une aide de 450€/HE\* encourage cette pratique.
- L'éco-régime « Réduction d'intrants » permet le maintien ou l'introduction de modes de production moins dépendants des produits phytopharmaceutiques afin de réduire l'utilisation de ces derniers. La pulvérisation des molécules prohibées, considérées comme « à substituer » dans la réglementation européenne, est même interdite. Cette intervention favorise le développement durable et la préservation des ressources naturelles, en particulier l'eau. Pour cela une aide de 80€/ha\* sera octroyée.
- L'éco-régime « Prairie permanente » incite au maintien de celles-ci au niveau de l'exploitation et à la diminution de la charge en bétail. L'objectif est de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de diminuer les rejets azotés et phosphorés, d'augmenter l'indépendance alimentaire de l'exploitation et d'améliorer le bien-être des animaux. Il existe une version de base et 6 niveaux selon la charge en UGB. Des conditions de traitement très strictes doivent en outre être respectées. Selon la charge de bétail, les aides s'échelonnent de 18 à 68€\* par hectare de surface fourragère. Les niveaux les plus bas sont appelés à disparaître progressivement.

D'une façon générale, tous ces éco-régimes visent à contribuer au stockage du carbone dans les sols, à réduire l'érosion hydrique des sols et à la diminution de la compaction des sols.

## Flandre

En Flandre, on peut distinguer treize éco-régimes, parfois très spécifiques. Ils sont couverts par moins de 25% du total des paiements directs (près de 260 millions d'euros).

- Bandes de tampon ;
- Contrôle mécanique des adventices ;
- Techniques de lutte contre l'érosion des cultures ;
- Rotation des cultures avec des légumineuses ;
- Agriculture de précision 1.0 ;
- Agriculture de précision 2.0 ;
- Eco-réglementation « Passeport des sols pour une gestion durable des sols au niveau des exploitations agricoles » ;
- Ajustements de la gestion de l'alimentation des bovins à la ferme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Maintien des prairies permanentes ;
- Prairies gérées de façon écologique ;
- Éco-régulation de la teneur en carbone organique du sol dans les terres arables ;
- Culture de plantes respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et/ou résilientes au changement climatique ;
- Poursuite de l'agriculture biologique.

On retrouve quelques ER proposés en Wallonie, notamment la rotation des cultures légumineuses, le maintien de prairies permanentes et les cultures pour l'environnement.

## France

La France a regroupé les éco-régimes en trois « voies ». Les deux premières visent deux grandes tendances de l'agriculture actuelle : l'agroécologie d'une part et l'agriculture biologique d'autre part.



- Voie des pratiques de gestion agroécologique des surfaces agricoles avec trois approches : diversification des cultures (sur terres arables et certaines cultures pérennes de plein champ) ; maintien de prairies permanentes non labourées ; couverture végétale de l'inter-rang. L'agriculteur peut obtenir des points selon le niveau des pratiques et obtenir 60 ou 80€/ha.
- Voie de la certification environnementale qui doit concerner toute l'exploitation et propose trois niveaux : la Certification environnementale CE2+ (60€/ha) ; la haute valeur environnementale (HVE) : 80€/ha ; le « top » : la certification « Bio » avec 110€/ha.

Pour ces deux premières « voies » s'ajoute la possibilité d'un bonus de 7€/ha grâce à la présence de haies (min 6%) gérées durablement (p.e. par « label haie »).

- La troisième voie s'appuie sur des éléments favorables à la biodiversité et selon le pourcentage d'infrastructures agro-écologiques et de jachères/SAU, l'agriculteur peut recevoir 60€/ha (7% d'éléments) ou 80€/ha (10% d'éléments). On retrouve ici à peu près l'ER wallon « Maillage écologique ».

\* Une particularité des ER en Wallonie est la flexibilité sur les montants unitaires prévus pour les aides. Ceux-ci pourront évoluer entre des maxima et des minima pour éviter la sous-consommation des fonds : un éco-régime qui rencontrera une forte adhésion verra ainsi le montant de l'aide baisser, et vice-versa.

# Les « Assises de la Terre »

Dans un contexte où l'accès à la terre est de plus en plus complexe et coûteux et met en péril l'activité agricole, rendant pour beaucoup de jeunes un projet d'installation difficile voire impossible, et considérant que l'accès au foncier est une condition essentielle au maintien du modèle agricole wallon à différents stades de la vie, le Ministre Willy Borsus a pris l'initiative d'organiser les « Assises de la terre ». Retour sur la première matinée.

La Wallonie est un territoire à forte densité de population. La concurrence pour l'utilisation des sols y est très forte et le foncier agricole représente un enjeu majeur pour tous les acteurs du monde rural. Selon le rapport 2022 de l'Observatoire du Foncier agricole (voir ci-après), le prix de vente moyen à l'hectare des biens immobiliers agricoles non bâtis (entièrement situés en zone agricole au plan de secteur) a subi une hausse moyenne annuelle de + 6,5 % entre 2017 et 2021. Par ailleurs, la Superficie Agricole Utile (SAU) en 2022 en Wallonie est de 743.715 ha contre 740.623 en 2021 (+0,4%). Signalons enfin qu'entre 65 et 70% des terres agricoles sont détenues en faire-valoir indirect (bail à ferme, commodat, usufruit, emphytéose, etc...) alors que la réforme du bail à ferme est toujours en cours d'ajustement.

Les Assises de la Terre ont eu lieu en novembre 2022, durant 3 matinées, dont l'objectif était de dégager des pistes de solution pour favoriser l'accès à la terre des agriculteurs.

Ces trois rencontres étaient articulées autour de l'intervention d'experts qui ont successivement abordé la problématique de l'accès au foncier selon trois axes :

**1** La gestion, axe qui a été traité à travers les présentations et une analyse comparative de différents systèmes fonciers à l'échelle européenne ainsi que par l'analyse des expériences vécues chez nos voisins français et flamands.

**2** L'axe de la transmission des terres agricoles a ensuite été traité selon deux dimensions : le faire-valoir indirect (bail à ferme, commodat, usufruit, emphytéose, etc.) et le faire-valoir direct (marché locatif, les outils fiscaux existants, les véhicules juridiques).

**3** Finalement, l'axe de la préservation des terres agricoles a été analysé sous l'angle de l'aménagement du territoire et de la régulation de l'artificialisation des sols au travers de la révision du Schéma de Développement du Territoire.

Retour sur les deux premières interventions, consacrées à la gestion, particulièrement riches en informations et réflexions.

## L'accès au foncier par Marc Thirion

La problématique de l'accès au foncier agricole a été analysée par Marc Thirion, Directeur de la DAFOR (SPW-Direction de l'Aménagement Foncier Rural), selon une approche systémique reposant sur 4 grands mécanismes :

- L'observation, qui recouvre deux dimensions : la dimension agricole réalisée à travers les travaux de l'Observatoire du foncier agricole, et l'état de l'agriculture et la dimension territoriale agricole réalisés à travers les travaux de l'observatoire du développement territorial ;
- La planification, qui recouvre également deux dimensions : la dimension agricole reprise dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR 2019-2024), le Code wallon de l'agriculture et la PAC, et la dimension territoriale traduite par le Schéma de développement territorial.



- La régulation, ou encore comment structurer pour soutenir les formes d'agriculture souhaitées ?
- L'orientation, ou encore comment créer les conditions pour soutenir les formes d'agriculture souhaitées ?

Les outils en lien avec ces 4 mécanismes, et les leviers pour faire évoluer l'accès à la terre, ainsi que les interactions entre mécanismes et leviers, ont été traités selon 4 angles afin de formuler des propositions :

- Mécanismes et leviers à créer ;
- À modifier maintenant ;
- À modifier demain ;
- Non réalistes.

A titre d'exemple, l'accès au foncier pourrait ainsi être régulé via le marché acquisitif (via le prix - montant maximum), l'accès (plafond d'acquisition) et le

marché locatif (accès à la terre via le contrôle des structures et le montant des fermages). L'analyse de la situation wallonne nous indique que la régulation par le prix a ses limites, et nécessiterait des mécanismes d'indemnisation des propriétaires disproportionnés par rapport aux ressources financières publiques. Le contrôle des structures pose quant à lui la question de son champ d'application (intégration des transmissions intrafamiliales, transactions entre conjoints et copropriétaires, etc. ).

Par contre, à l'heure actuelle, une piste permettant de rendre le marché locatif plus juste entre exploitations agricoles : lier les critères surfaciques au facteur main-d'œuvre présente sur l'exploitation agricole.

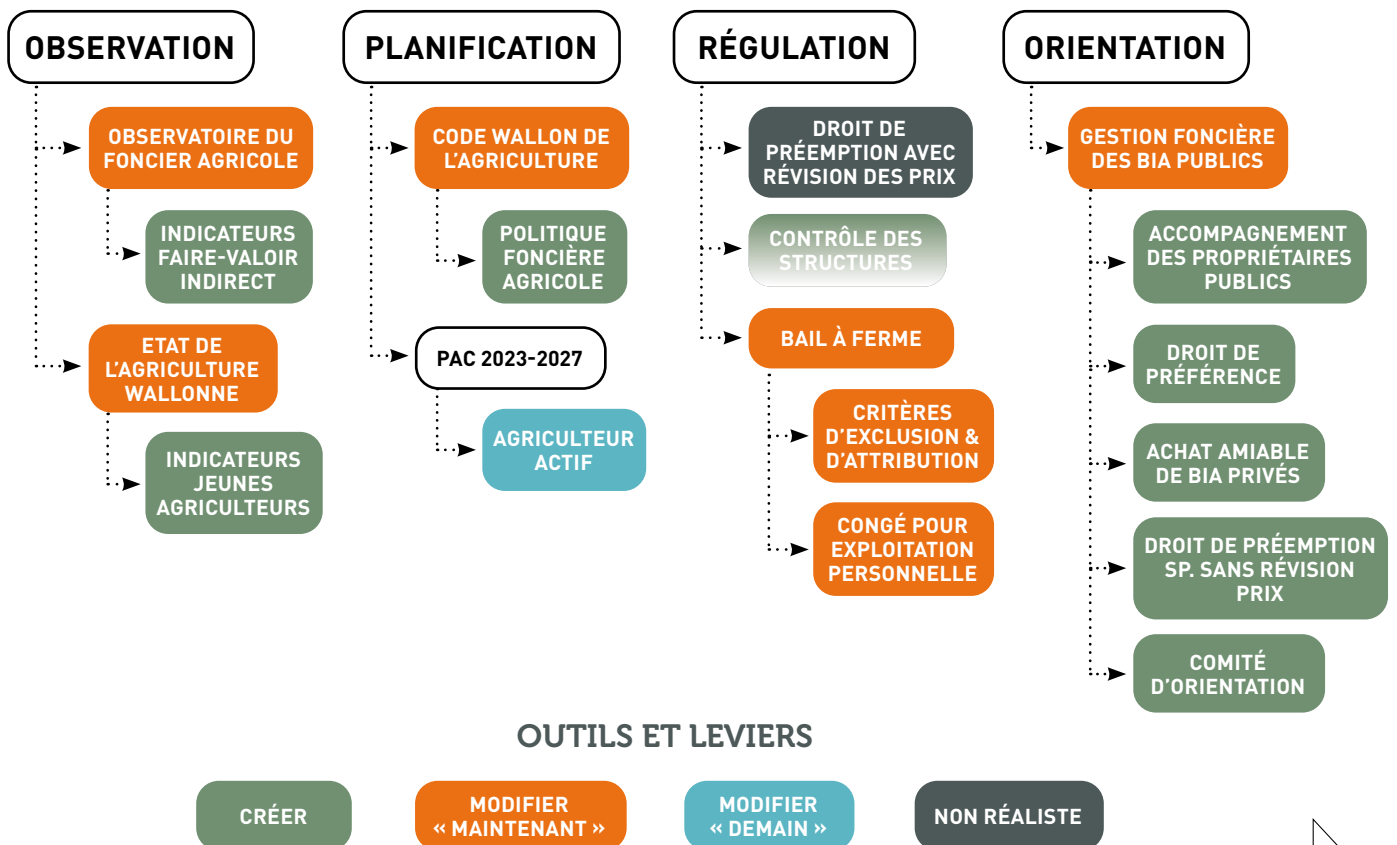
En matière d'orientation, un outil de gestion foncière wallon (actuellement la Wallonie dispose d'un volant foncier de 65.000 ha de biens immobiliers agricoles détenus par les pouvoirs publics) est

souhaité par de nombreuses parties prenantes. Il serait utile pour permettre l'éclosion de nouveaux projets, pour lever une certaine opacité sur l'allocation de biens publics mais nécessiterait une grande transparence.

En fait, cet outil existe au niveau du Code wallon de l'agriculture, mais n'est pas activé pour le moment. Il s'agirait d'un service/accompagnement proposé aux collectivités, qui nécessiterait un inventaire spécifique de chaque entité. De plus, il serait intéressant de lui adjoindre un droit de préférence (capacité pour les pouvoirs publics d'acquérir en priorité des terrains appartenant à d'autres pouvoirs publics) et un conseil comité d'orientation regroupant les acteurs ruraux, afin de garantir la pertinence des décisions prises.

En conclusion, Marc Thirion a récapitulé son analyse de la façon synthétique suivante :

## FACILITER L'ACCÈS À LA TERRE



## Une analyse comparative à l'échelle européenne par Yvan Brahic

Yvan Brahic, de la DAFOR, a lui procédé à une analyse comparative à l'échelle européenne des outils de politique foncière agricole.

Tout d'abord, il a relevé comme point d'attention que le foncier agricole n'était pas un bien comme les autres, car peu substituable et disponible en quantité limitée. Même si les enjeux du foncier agricole sont de natures différentes selon les différentes régions d'Europe, le cadre européen évolue et se structure car, malgré le fait que la gestion du droit de propriété ne soit pas une compétence de l'Union européenne (tout comme les politiques foncières), les échanges de foncier rentrent dans le cadre du Marché unique via la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, la liberté d'entreprendre et la liberté d'établissement.

De ce fait, les états-membres, par certains outils et mesures de politique foncière agricole, cherchent à corriger les dysfonctionnements des marchés fonciers (spéculation, rétention, concentration, accaparement) et à rétablir les différentes fonctionnalités du foncier : production agricole et capitalisation (dimension économique), aspects récréatifs, affectifs, locaux, territoriaux (dimension sociale), eau, sol, biodiversité, paysage (dimension environnementale).

D'une part, les États membres tentent de protéger le locataire dans la pérennisation de son activité (durée de location minimale, prix maximum de loyer, renouvellement du contrat, droit de préemption, clauses de résiliation) mais également le propriétaire (durée de location maximale, prix minimum de loyer).

## Observatoire du Foncier agricole

Pour comprendre et quantifier les dynamiques associées au foncier agricole, et dans l'optique d'une gestion durable de celui-ci, le Gouvernement wallon a mis en place l'Observatoire du Foncier agricole (OFA) au sein de la direction de l'Aménagement foncier rural du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Chaque année, l'OFA publie un rapport sur les chiffres de l'année précédente. La première partie du rapport 2022 est consacrée aux différentes opérations foncières, soit les ventes et acquisitions, les donations en pleine propriété, les échanges et les apports en personne morale. La seconde partie est consacrée aux baux à ferme. Pour chacune de ces parties, le rapport propose des indicateurs sous forme de fiches indépendantes. Eu égard à l'impact du bâti et de l'affectation au plan de secteur sur le prix de vente moyen à l'hectare, un focus est proposé spécifiquement sur les biens ne comportant aucune parcelle cadastrale bâtie, et qui sont entièrement situés en zone agricole au plan de secteur. Chaque focus est assorti d'une comparaison temporelle des données de l'année avec celles issues des précédentes éditions du rapport (évolution 2017- 2021).

Découvrez l'OFA via ce lien :



D'autre part, certaines mesures ont pour objectif de protéger l'agriculteur-propriétaire et de lutter contre le morcellement parcellaire. Elles interviennent principalement au moment d'une vente. Il s'agit pour une bonne part de conditions restrictives (soit liées au statut juridique, à la nationalité, au lieu de résidence/d'exploitation du potentiel acheteur, soit à la fixation d'un prix de vente maximum), mais également de droit de préemption (pour les exploitants voisins, les parents/la famille, les autorités publiques, les indivisaires). D'autres mesures viennent également compléter cette logique : la publicité légale et la fixation d'une taille minimale pour la vente, des limitations quant aux surfaces échangées ou détenues, l'autorisation de la vente de parts aux sociétés ou encore l'interdiction temporaire de vente après acquisition.

En conclusion, Yvan Brahic souligne que l'Europe est une mosaïque de marchés fonciers et de politiques foncières, soumise à un processus d'unification dans lequel la Belgique est un carrefour géographique. La régulation foncière y est modérée, ce qui rend le marché foncier belge sensible à des événements extérieurs et à des « effets de bord » à ses frontières. Puisque la Wallonie dispose de nombreux espaces ouverts au sein du Benelux, cette situation nécessite de penser le foncier agricole comme une ressource régionale stratégique.



Au-delà de ces 3 matinées, plusieurs membres de la Commission Permanente du RwDR ont partagé leurs réflexions. A titre informatif et non exhaustif, nous vous invitons à consulter celles de la FWA



et celle de Terre-en-vue



Les présentations des Assises de la Terre sont disponibles en ligne via ce lien :



# L'agriculture conjugée au futur

Sara et Dylan sont deux jeunes ayant étudié l'agronomie à La Reid. Ils ont moins de 30 ans et rêvent déjà d'avoir leur propre exploitation. Mais la route vers l'installation n'est pas sans embûches. Rencontre avec un couple plein d'ambitions.

Il fait -5° en cette matinée de décembre lorsque nous rejoignons Sara Van den Haute, qui est déjà à l'œuvre au sein de l'exploitation de Marc Grandjean à Gouvy. Elle y travaille comme aide agricole dans la ferme depuis plusieurs mois maintenant : de la traite, à l'entretien des étables jusqu'à la gestion de la robotisation de l'exploitation, Sara apprend toutes les ficelles du métier. Et pourtant, elle est loin d'être nouvelle dans le milieu : on peut le dire, elle a l'agriculture dans le sang. Sa famille a, en effet, une ferme avec environ 250 vaches laitières. « *J'ai grandi dedans depuis que je suis toute petite*, explique Sara. *Dès que je rentrais de l'école, j'aimais bien aller voir mes parents pour voir ce qu'ils faisaient et voir ce qui se passait à la ferme* », et évidemment donner un coup de main dès qu'elle en avait l'occasion.

Avant d'étudier l'agronomie, Sara a tenté des études vétérinaires, car ce sont les animaux qui la passionnent le plus : elle le confie sans rougir, ce n'est pas par amour des machines qu'elle veut reprendre une ferme, mais bien pour celui des animaux. Et pourtant, c'est aussi la robotisation qui rend la ferme de Marc Grandjean, sur laquelle elle travaille actuellement, intéressante pour une éventuelle reprise : « *Il y a plus d'automatisation grâce aux robots. Comme la biométhanisation, c'est aussi*

*[...] très intéressant avec les coûts de l'énergie qui sont très élevés. »*

Comme souvent dans les questions de transmission, la famille est au centre des préoccupations : si Sara envisage de reprendre la ferme de ses parents, son frère est également intéressé. Et Sara ne se voit pas actuellement reprendre la ferme avec son frère, notamment pour que chacun puisse exploiter sa ferme comme il l'entend. C'est pourquoi elle désire, du haut de ses 23 ans, garder les portes ouvertes : « *Pour le moment, je ne suis pas fermée à toute proposition. Je suis vraiment ouverte parce que je ne vois pas encore vraiment très précisément ce que je vais faire à l'avenir.* »

## Reprendre une ferme : un parcours de longue haleine

L'avenir, Dylan et Sara y pensent au quotidien. « *Nous nous posons beaucoup de questions*, souligne Dylan. *Parce que le temps, ça passe vite et il y a aussi une certaine pression au niveau agricole* », notamment le fait que les aides à l'installation sont réservées aux moins de 40 ans et « *à 40 ans on y est vite hein* », rigole Dylan. Et puis reprendre une ferme, c'est aussi penser à son avenir, aux éventuelles transformations qu'on souhaiterait y apporter pour la moderniser, ou la faire évoluer. Tout ça, ça se prépare :



## Mesure de soutien à la reprise au sein de la PAC

Il existait une série de mesures de soutien financier à la reprise de fermes au sein du PwDR 2014-2020/22, notamment la Mesure 6.1 - Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs qui fournissait une aide à la reprise pour les jeunes en dessous de 40 ans. Dans le cadre de la nouvelle PAC, cette aide, nommée intervention, sera toujours présente.



Plus d'informations sur l'intervention :





« la question du temps est assez importante aussi parce que ça passe très vite. »

Si la préparation est importante, en tant que jeunes, Sara et Dylan se sentent souvent démunis face à l'ampleur de la tâche : les enjeux financiers sont évidemment énormes, et il n'est pas toujours facile pour eux de trouver un interlocuteur de référence pour les guider dans les démarches, mais aussi dans leurs décisions. « *Au final, on ne sait qui il faudrait aller trouver en premier, regrette Dylan. Qui pourrait nous conseiller sur tel point, ou sur un autre.* »

### **La transmission de ferme : un sujet tabou ?**

Reprenre une ferme, même si ça semble une évidence pour Sara et Dylan, c'est évidemment un pari sur l'avenir : enjeux financier, familiaux... On ne se lance pas en agriculture sur un coup de tête. C'est également un sujet sur lequel il n'est pas évident d'échanger avec ses pairs, car il y a « *tellement de pression,*

*que ce soit au niveau des terrains ou même au niveau des exploitations.* » Pour Dylan, une grande partie du fait que les transmissions restent « taboues » tient dans le fait que les exploitations à reprendre sont rares, les terrains également, et il y a donc une grande crainte que l'affaire n'aboutisse pas.

La pression sur les terres est, en effet, particulièrement présente à Gouvy, à cause de sa proximité avec le Luxembourg : il est courant que des transfrontaliers achètent à prix d'or les quelques hectares qui se libèrent occasionnellement. D'ailleurs, lorsqu'on demande à Sara ce qu'elle voudrait changer si elle avait une baguette magique, elle nous répond : « *il faudrait commencer par éviter que les pays voisins viennent mettre des prix énormes sur le terrain que nous ne saurons jamais avoir, et qui font monter les prix de terrains agricoles fortement* ». Quant à Dylan, après être allé en Bretagne et avoir observé comment se faisaient les reprises de fermes, il souhaiterait qu'une série d'hectares soient

automatiquement liés à la ferme, afin d'éviter le morcellement et le rachat des terres au plus offrant au moment d'une transmission d'exploitation agricole.

### **Retrouvez le reportage Télévision du Monde sur la transmission**

L'équipe de Télévision du Monde est allée à la rencontre de Sara et Dylan, mais aussi de Marc Grandjean qui envisage de transmettre son exploitation. Un reportage qui s'intéresse à la question de la transmission du point de vue des repreneurs mais également des cédants.



A (re)voir sur youtube :



# La cadette à la double casquette

Dans la famille des « Filles de la ferme Schalenbourg », nous appelons Caroline, la cadette d'une sororie de quatre. Elle a repris la ferme familiale avec sa sœur Cécile et est aujourd'hui la Présidente de l'asbl « Accueil Champêtre en Wallonie ». Une double casquette pour une vie bien remplie.

Caroline Schalenbourg est la cadette d'une famille d'agriculteurs. « C'est notre arrière-grand-mère qui est arrivée dans les années 30 de l'immigration flamande. Enfin, elle est venue de Heers à Haneffe [NDLR : deux villages distants d'une quinzaine de km]. Nos parents nous ont inculqué le sens du travail en nous impliquant très vite dans les tâches de la ferme », se souvient-elle.

Titulaire d'un graduat en agronomie, Caroline souhaitait travailler dans l'agriculture, mais... « Au grand jamais reprendre une ferme ! », insiste-t-elle. « J'aimais beaucoup le travail des représentants commerciaux qui venaient rendre visite à papa et je pensais que c'était quelque chose de sympa que je pourrais très bien faire. »

A la fin de ses études, Caroline part travailler en certification en boucherie. « Je suis allée contrôler des chefs bouchers du haut de mes 21 ans », se

souvient-elle. « Ça a été une expérience assez dure, parce qu'on n'est pas spécialement préparés à ce genre de chose. Puis j'ai eu l'idée de revenir dans l'exploitation pour y développer la ferme pédagogique. C'était une idée que maman avait depuis un moment, mais elle n'avait jamais osé se lancer. Du coup, on l'a développée ensemble. »

## Un duo de sœurs et d'associées

Ses parents prenant de l'âge, se posent alors des questions concernant la reprise ou pas de la ferme, ainsi que la réalisation ou pas de nouveaux investissements. « Personnellement, je ne me sentais pas capable de la reprendre seule. Je ne voulais pas arrêter, mais je n'avais pas envie de la reprendre non plus... Jusqu'au jour où Cécile [NDLR : la sœur de Caroline] me propose de nous associer. Et là j'étais partante parce qu'on est complémentaires. On était surtout quatre épaulés au lieu de deux... »

L'équipe compte actuellement deux temps pleins, un 4/5e et des étudiants le samedi pour la vente au magasin. « Plus nos parents, nos maris, nos enfants, évidemment », ajoute Caroline.

« Ils sont une main-d'œuvre de l'ombre, mais sans qui nous n'y arriverions pas. »

La ferme cultive à peu près tout ce qui pousse en Hesbaye, produit de la viande d'agneau et du poulet qu'elle commercialise directement dans sa propre boucherie, ouverte depuis maintenant trois ans. « On y retrouve nos produits, mais également du fromage, du bœuf et du porc, que l'on va chercher au plus près et au meilleur. Si un jour il n'y a pas d'agneau parce que ce n'est pas la saison, nous n'irons pas en chercher chez un grossiste. Il n'y en aura pas dans le magasin, point. C'est ça notre concept. »





« Le RwDR a une expertise quand même assez incroyable. Ce sont des vieux loups qui connaissent un sacré morceau sur le développement rural et tous les programmes européens. Ils ont une vision tellement globale, qu'ils ont un côté très rassurant. »

**Caroline Schalenbourg**

Tenir une telle exploitation et assurer la commercialisation de ses produits en maîtrisant tous les aspects de la transformation (à l'exception de l'abattage des agneaux), c'est un challenge de tous les jours. Avec toutes les petites surprises que peut nous réserver la vie. « La chambre froide tombe en panne le 19 décembre », nous raconte Caroline. « Bon, elle était moyennement remplie, mais le 20 toute la marchandise arrivait. Le frigoriste nous annonce que c'est une panne de 3.000 € et qu'il n'aura pas la pièce dans la semaine. Alors on active le réseau, on cherche des chambres froides à louer chez les copains et on trouve des solutions, on se débrouille et on

ne perd pas un seul lot de marchandises. Mais tout cela moyennant une dépense d'énergie terrible. Avec Cécile, on rêve de routine. Certains peuvent s'en plaindre, mais nous, on en a envie, on en a besoin. On doit gérer tellement de choses qu'on est plus qu'agriculteurs. On est gérants d'entreprise. »

### Madame la Présidente

Il y a quelques mois, Caroline reprend la présidence d'Accueil Champêtre en Wallonie. Une structure qui joue un rôle important dans l'accompagnement de porteurs de projets de diversification. « Maman et moi avions sollicité les services de l'asbl lorsque l'on a voulu développer la ferme pédagogique. Ils nous ont été d'une grande aide. Puis, très vite, maman a été approchée pour entrer dans le Conseil d'Administration. Et lorsque j'ai repris la ferme, j'ai également repris son mandat. Tout s'est alors enchaîné naturellement. Dix ans de conseil d'administration, un président démissionnaire, des choses à faire, un environnement intéressant, vaste et large... Il fallait quelqu'un et la matière m'intéressait. J'ai donc posé ma candidature. »

Succéder à un Président resté en fonction près de 12 ans, c'est, en soi, une forme de défi. « Ce qui a motivé ma décision, prise rapidement après concertation avec mes associés et ma famille, c'est l'équipe et son dynamisme fou. J'ai vu qu'il y avait vraiment de quoi faire de belles choses », souligne Caroline. « Là, je suis toujours en phase d'apprentissage. Mais le message clair que j'ai donné à l'équipe, c'est que nous sommes au service de la base, c'est-à-dire du monde agricole en particulier et le monde rural de manière générale. Si cela est bien clair pour tous, c'est un défi de pouvoir se focaliser sur ses missions quand on est en recherche permanente de financements, de création de partenariats... »

### Développer l'accompagnement

Si'il est encore un peu tôt pour demander à la nouvelle Présidente de nous détailler son programme, elle nous en donne cependant la ligne directrice : être au service du plus grand nombre. « Cibler un maximum de porteurs de projets en diversification pour qu'ils

fassent appel à notre expertise. L'un de nos atouts est de pouvoir balayer tous les aspects d'un projet : l'urbanisme, le volet économie, la communication, la défense un peu syndicale auprès des autorités... On a le package. On se considère, peut-être de manière un peu pompeuse, comme le comptoir de la diversification. Nous sommes un point relais pour qui veut disposer de toutes ces compétences. Tout en sachant que l'on peut, le cas échéant, réorienter vers d'autres structures. »

### Déruralisation

Mais qu'elle est, selon Caroline Schalenbourg, le plus grand défi auquel devra faire face le monde rural en Wallonie ? « Ce sera celui de rester rural. Dans le paysage, dans un premier temps. C'est faire face au béton et préserver tout ce qui est encore vert. Puis il s'agira, aussi, de garder l'agriculture au minimum comme elle est maintenant, d'un point de vue zones cultivées et volume d'emplois. On est en train d'effilocheur la base, de perdre quelque chose. On voit que l'urbanisation grignote les terres agricoles. Garder l'agriculture familiale comme elle est là pour le moment, c'est un minimum. Or, tout se déruralise. La diversification prend alors tout son sens. Parce qu'elle permet de pérenniser des installations agricoles, que ce soit au niveau de l'infrastructure ou de l'activité », conclut-elle.

### La ferme « Schalenbourg filles »

Les activités de la ferme combinent grandes cultures et élevage. « Notre concept, c'est de faire ce que l'on a envie de faire. On aime beaucoup l'élevage. Le contact du vivant, pour nous, ça a du sens, c'est la base du métier en fait. Comme nos parents nous l'ont appris, on veille à ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier, ce qui explique la diversité de nos activités. » Dans le magasin, on retrouve évidemment les produits de la ferme (poulet, viande d'agneau, pommes de terre, farine, légumes de saison, etc.), ainsi que les « produits des copains », c'est-à-dire les produits de leurs partenaires et collègues producteurs : fromages, beurre, pâtes, confitures artisanales, moutardes, escargots... tous issus de la région.

# Bilan d'une communication au service du Réseau

Nous vous en parlions au début de ce numéro, la communication prend une grande place dans les activités du Réseau wallon de Développement Rural. Et les publications ont, assez logiquement, été très nombreuses. Voici un bref aperçu des différentes publications à (re)découvrir.

## Les Magazines Ruralités

Depuis le numéro 26 consacré au lancement du RwDR au numéro que vous tenez dans les mains, découvrez tous les exemplaires du magazine en ligne :



## Les Carnets du Réseau

Ce sont 8 carnets qui auront été publiés durant cette programmation, qui proposent tous un regard critique mais aussi une vulgarisation sur les sujets suivants :

- L'agriculture sociale en Wallonie :



- La Route de l'innovation :



- Séchage et lait de foin :



- Développer les compétences des Groupes d'Action Locale :



- Fiches formation - Développer les compétences des Groupes d'Action Locale :



- 30 ans de LEADER :



- A paraître : Smart Ruralité
- A paraître : Route de l'Innovation Maraîchage

## La base de données photo du RwDR

Le Réseau s'est également doté d'une base de données photo, en partie triée via des mots-clés, regroupant les nombreux reportages photos réalisés au fil des événements et des rencontres :

<https://tramescrl.smugmug.com>



## Le site FEADER-wallonie.be

Découvrez les nombreux articles illustrant, au travers de récits de bénéficiaires, quels sont les effets concrets du programme FEADER en Wallonie sur le site

[www.feader-wallonie.be](http://www.feader-wallonie.be)



## Les vidéos du Réseau

De nombreuses vidéos ont été produites durant cette programmation, que ce soit des reportages de Télévision du Monde, des captations d'événements, ou des reportages thématiques. Ils sont, évidemment, tous présents sur notre site web :



ou sur notre chaîne youtube.

Voici un lien vers quelques playlists intéressantes :

- Les reportages Télévision du Monde :



- Les reportages sur l'agriculture sociale :



- Les Comptoirs de l'innovation :



- Les vidéos courtes du FEADER :



Découvrez toutes les publications du RwDR ainsi que les nombreuses ressources de nos partenaires sur le site [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### CELLULE D'ANIMATION DU RÉSEAU WALLON DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Rue de Liège 83  
4357 Limont (Belgique)  
Tél./Fax : +32 19 54 60 51  
info@reseau-pwdr.be  
www.reseau-pwdr.be

#### NOTRE ÉQUIPE

**Benoît Delaite, Jérôme Mabilie,  
Jean-Noël Degeye et Laurent Turneer :**

chargés de mission en charge de l'animation  
des groupes de travail thématiques.

**+32 19 54 60 51**

**Émilie Bievez :** plaque-tournante de  
l'information entre les membres du Réseau et  
l'équipe de la CAR, elle est responsable de la  
gestion administrative et logistique.

**e.bievez@reseau-pwdr.be**

**+32 19 54 60 51**

**Cécile Nusgens :** chef de projet chez Cible  
Communication, gère la réalisation  
des supports de communication.

**cecile.nusgens@cible.be**

**+32 4 387 87 03**

**Xavier Delmon :** coordinateur de l'équipe,  
il a en charge les aspects de gestion  
quotidienne de la cellule. C'est également lui  
qui anime la Commission permanente.

**x.delmon@reseau-pwdr.be**

**+32 495 77 93 96**

**Coralie Meurice :** responsable de la  
communication au sein du Réseau,  
elle coordonne les différents supports  
de communication du RwDR (site web,  
publications écrites, vidéos, ...).

**c.meurice@reseau-pwdr.be**

**+32 19 54 60 51**

**+32 488 95 55 52**



**Wallonie**

Fonds européen agricole  
pour le développement  
rural : l'Europe investit dans  
les zones rurales.



Le numéro 54-55 de Ruralités est imprimé en  
4000 exemplaires, distribués gratuitement au  
monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :  
Xavier Delmon, Coralie Meurice, Kevin Reynaerts,  
Christophe Servais, Charline Lahaye,  
Mathieu Halford (Natagriwal), Emilie Bievez,  
Benoît Delaite et Jérôme Mabilie.

Crédits photos : Coralie Meurice - CAR,  
Natagriwal, Ariane Van Den Steen, FB-KOMM,  
Arnaud Siquet.

Éditeur responsable : Xavier Delmon,  
83 rue de Liège - 4357 Limont

Logo  
PEFC